

LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS



ENGEEES – VA ECOLOGIE

UE « GESTION DES MILIEUX ET DES ESPÈCES » - 08/09/2020

UN ESPACE NATUREL PROTÉGÉ, C'EST QUOI ??

Une définition ...

Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

Objectifs de la présentation

- Comprendre l'origine et la diversité des espaces protégés dans le monde
Mettre en évidence les spécificités françaises
- Considérer les aires protégées en tant que « dispositifs de gestion de l'environnement »
- Redonner une dimension stratégique à l'action portée par les espaces naturels protégés

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- I. Les espaces naturels protégés dans le monde et en France
- II. Gestion des espaces naturels protégés
- III. Mesures de l'efficacité des espaces naturels protégés

PROLOGUE ...

Biosphère 2 (1991-1994)



Un échec ! ... mais des progrès scientifiques considérables

... et une bonne base de réflexion sur la valeur intrinsèque des écosystèmes naturels !

PROLOGUE ...

A l'échelle mondiale : une destruction ou une dégradation rapide des écosystèmes naturels !



PROLOGUE ...

A l'échelle mondiale : une destruction ou une dégradation rapide des écosystèmes naturels !

Forte responsabilité de la France !

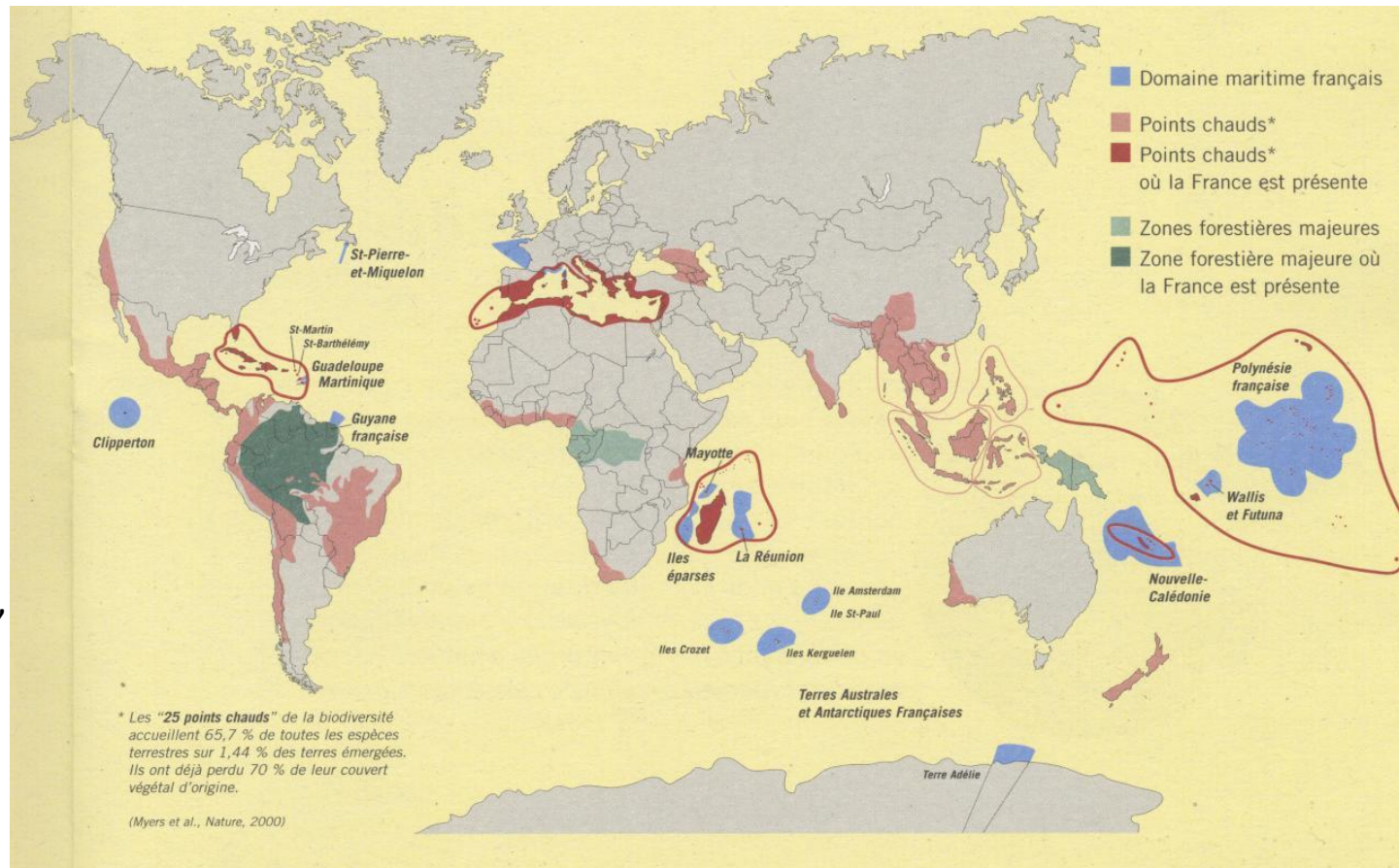
Dans le monde :

Présente dans :

5 « Hotspots » sur 25
(1,4% terres émergées
67,5% espèces
terrestres)

1 zone forestière
majeure sur 3

2^{ème} domaine maritime,
11 Mkm²
(0,0001% protégés)
dans 3 océans,
10 % des récifs
et 20% des atolls



PROLOGUE ...

A l'échelle mondiale : une destruction ou une dégradation rapide des écosystèmes naturels !

Forte responsabilité de la France !

Dans le monde :

Présente dans :

5 « Hotspots » sur 25
(1,4% terres émergées
67,5% espèces
terrestres)

1 zone forestière
majeure sur 3

2^{ème} domaine maritime,
11 Mkm²
(0,0001% protégés)
dans 3 océans,
10 % des récifs
et 20% des atolls

En France métropolitaine :

- ❖ 4 zones biogéographiques de l'Union Européenne sur 5
- ❖ 75 % des **habitats** prioritaires de la directive « habitats, faune, flore »
40 % de la flore prioritaire

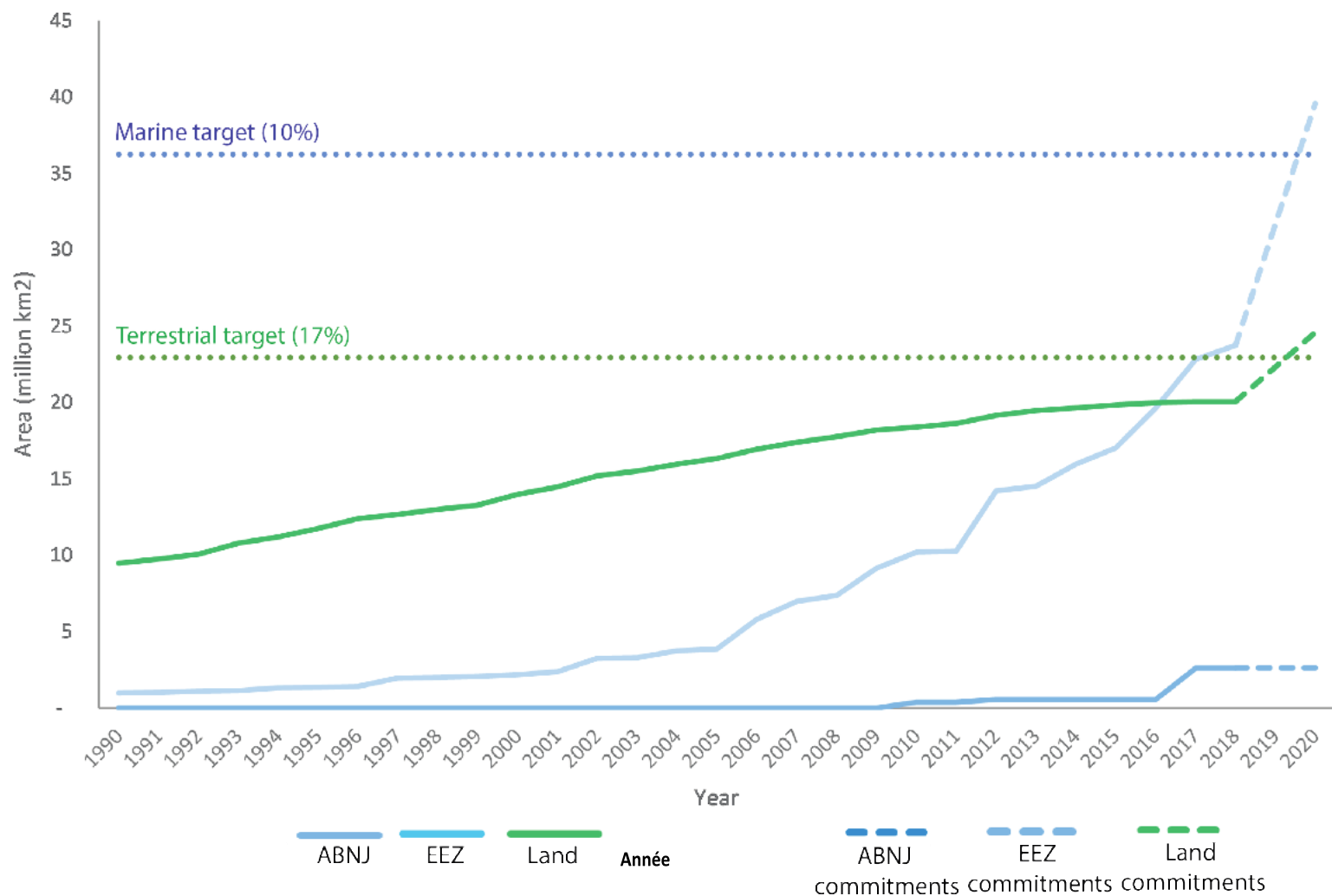
- ❖ **Flore** 4700 espèces connues,
34 ont disparu en 100 ans
> 500 sont « en danger » ou « vulnérables »

- ❖ **Faune**
 - Mammifères > 50 espèces menacées sur 135,
qqes disparues (phoque moine, bouquetin ibér.)
 - Oiseaux > 70 nicheuses menacées sur 267
 - Amphibiens 7 espèces menacées sur 28

- ❖ **Habitats** plus de 40% des zones humides ont disparu en 50 ans

PROLOGUE ...

L'une des principales réponses en termes de politiques publiques :
→ Création de nombreuses et diverses aires protégées dans le monde



I. DIVERSITÉ DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS EN FRANCE ET DANS LE MONDE



1.1. UN PEU D'HISTOIRE

Des sites sacrés aux espaces protégés ...

Cosmologies de nombreux peuples :
distinction Homme/Nature peu marquée

→ Règles d'usage des ressources
intégrées à la cosmologie

→ L'objectif n'est pas de
« **protéger la Nature** »



Distinction Homme/Nature « moderne » à la
base d'un courant critique des espaces protégés.

Mais en Europe, nature sauvage
= à coloniser, aménager, gérer, maîtriser !

→ les espaces protégés « modernes » sont une
réponse à cette logique

1.1. UN PEU D'HISTOIRE

XVIII^{ème}

Un œil neuf sur la nature sauvage

Europe

Récits d'expéditions scientifiques, vulgarisation botanique

USA

Mise en valeur de la Nature de l'Amérique

XIX^{ème}

Mouvement romantique

Europe

Premières association de protection des paysages (Touring Club de France en 1890)

Développement de l'alpinisme (1857 British Alpin Club, 1874 Club Alpin Français)

USA

Conquête de l'Ouest, exaltation de la Nature sauvage

→ Premières inquiétudes concernant la surexploitation ou la dégradation des ressources !

Un rôle spécifique de l'ornithologie

Inventorier → Collecter → Détruire

Mais progression ++ de la connaissance et prise de conscience de disparitions d'espèces

1884 → Premier congrès ornithologique

XXe : rôle majeur de sensibilisation (photographie + bagage)

1.1. UN PEU D'HISTOIRE

Fin XIX^{ème} / début XX^{ème} siècle

« Wilderness »

Les parcs américains

Les parcs dans les colonies

Le tournant des années 1970

Club de Rome – Conférence de Stockholm

Institutionnalisation

de la protection de l'environnement

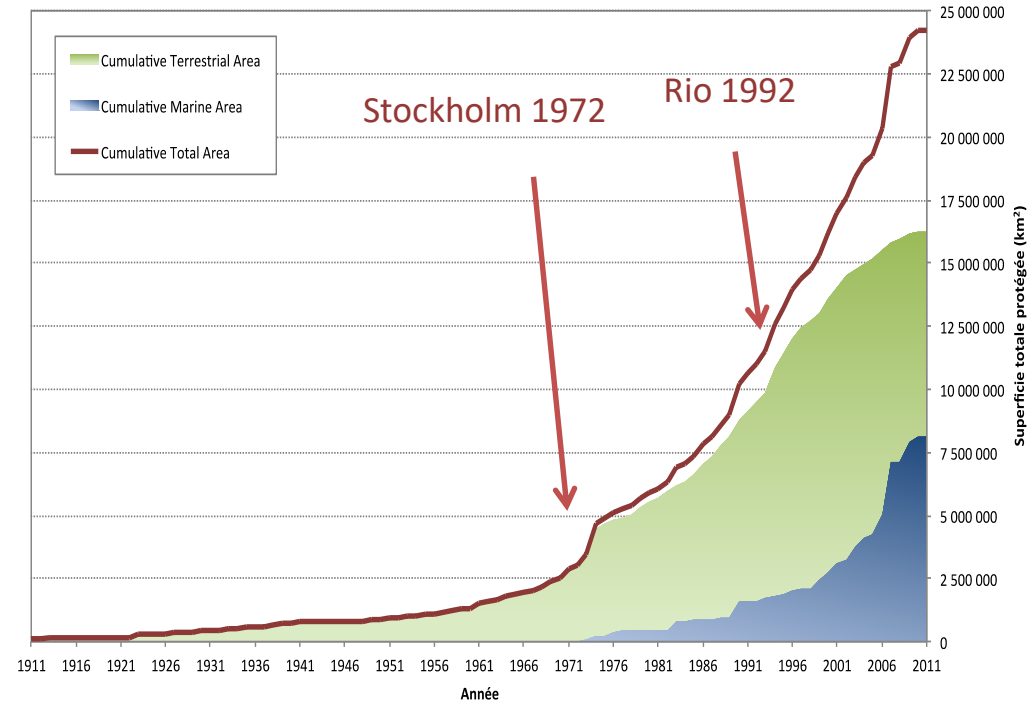
→ Multiplication des AP

Les années 1990 et le développement durable

1992 – Convention sur la Diversité Biologique - Rio

Politiques de conservation intégrée

Logiques d'exploitation durable et valorisation économique des ressources naturelles



2010 - Un engagement renouvelé

Conférence de Nagoya - Cibles d'Aichi de la CBD

Création de l'IPBES (2012 – 130 Etats)

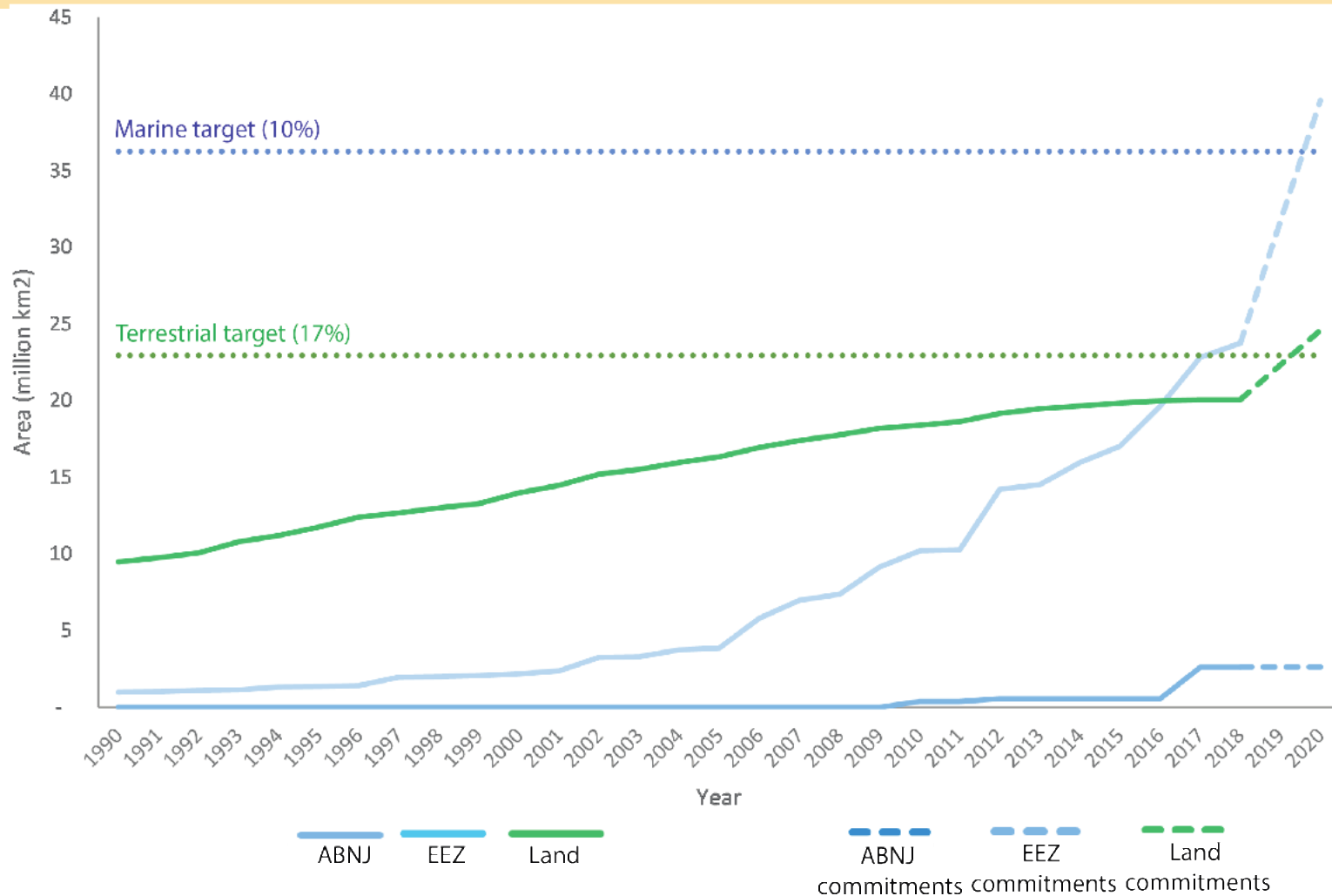
2019 – Rapport alarmant de l'IPBES

→ Réitère importance des EP

2020 - COP 15 de la CDB (Chine)

1.2. ETAT DES LIEUX

LES AIRES PROTÉGÉES DANS LE MONDE



Aujourd'hui, plus de 209 000 aires protégées (terrestres et marines) dans le monde.

1.2. ETAT DES LIEUX

LES AIRES PROTÉGÉES DANS LE MONDE

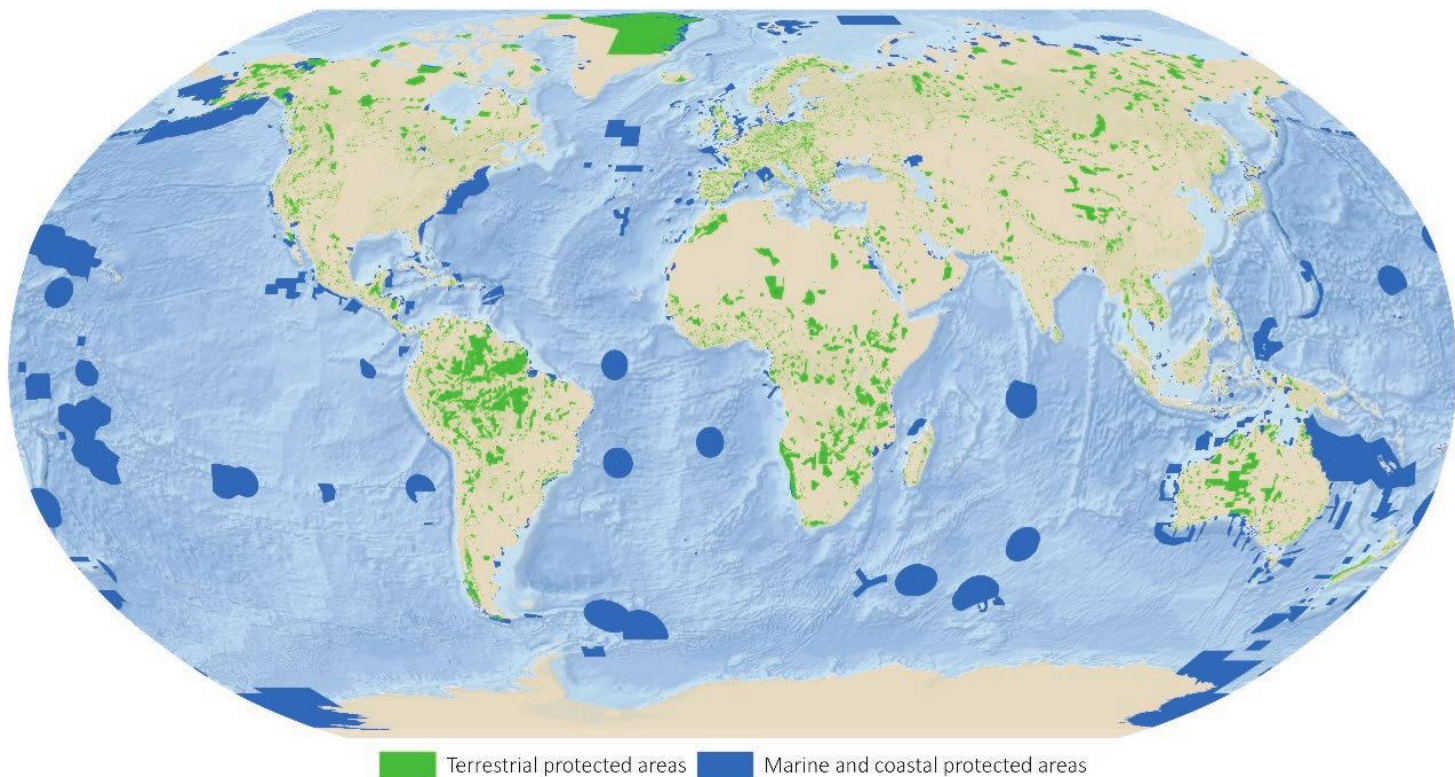
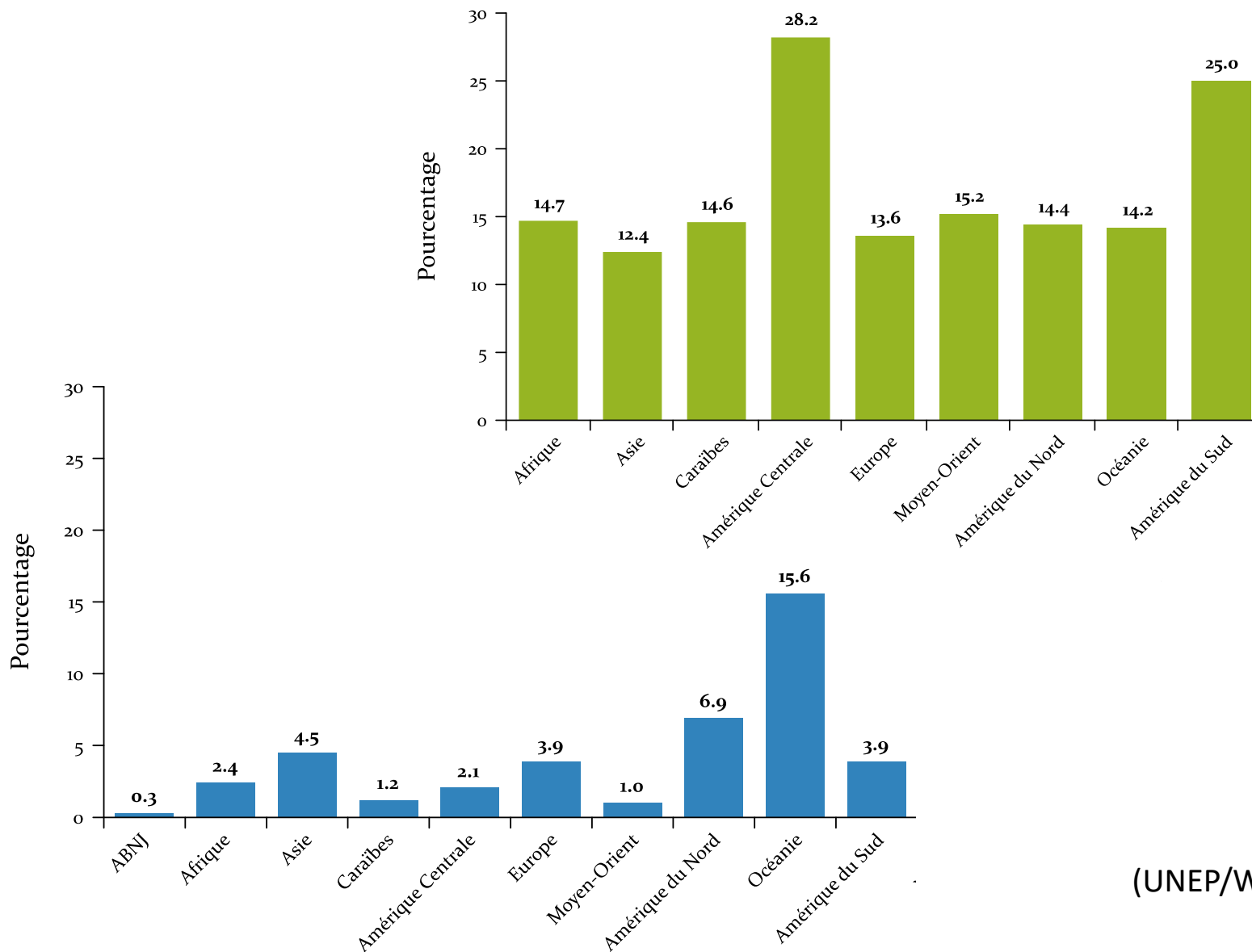


Figure 1. Spatial distribution of the world's protected areas. Source: UNEP-WCMC and IUCN, 2018a.²

1.2. ETAT DES LIEUX

SUPERFICIES COUVERTES PAR CONTINENTS



(UNEP/WCMC 2014)

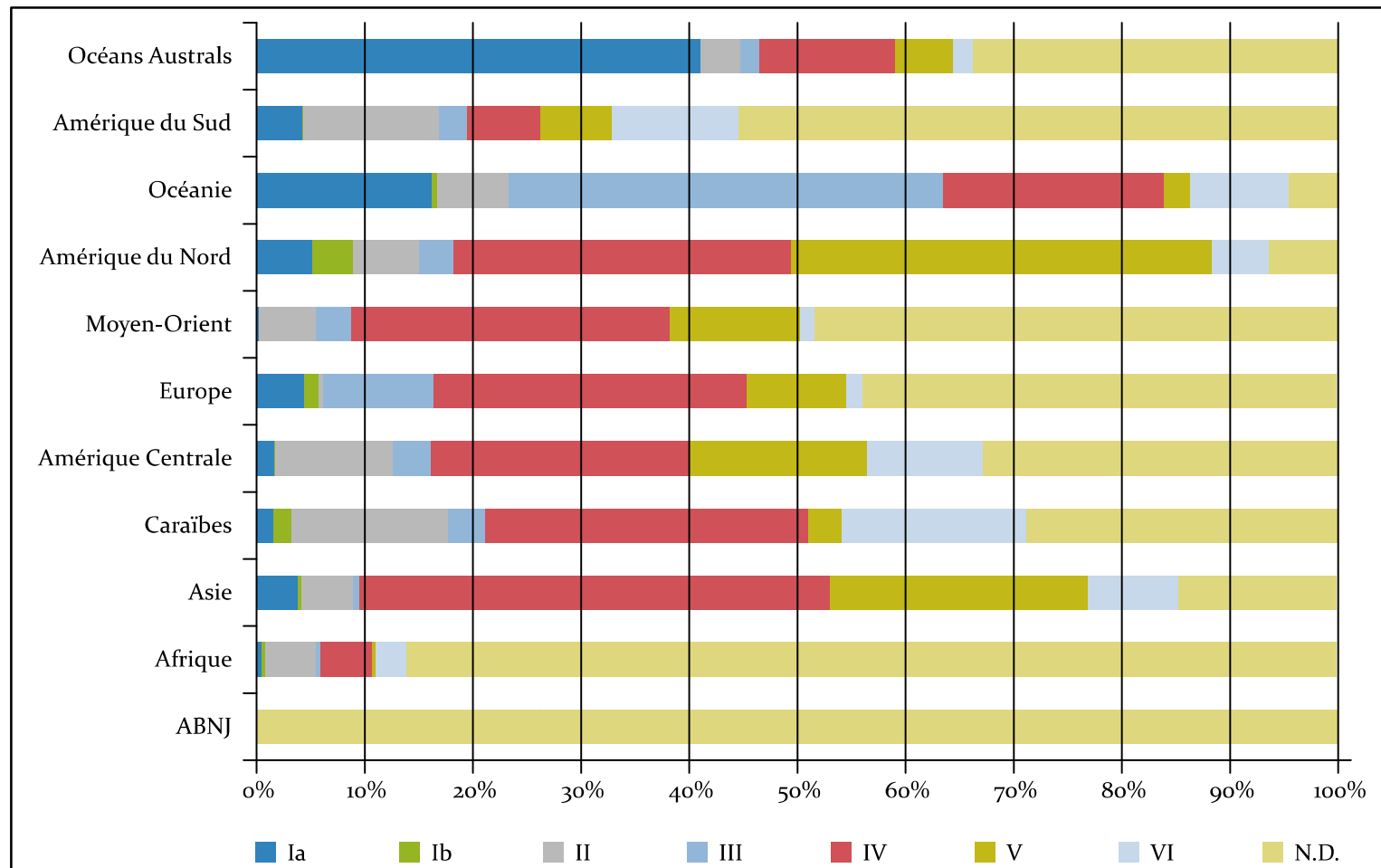
1.3. CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

La classification internationale de l'UICN (1994)

Tableau des catégories d'aires protégées (classification mondiale UICN)	
Ia : Réserve naturelle intégrale	Recherche scientifique
Ib : Zone de nature sauvage	Protection de ressources sauvages
II : Parc national	Protection d'écosystèmes et récréation
III : Monument ou élément naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques
IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion
V : Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation de paysages marins ou terrestres et récréation
VI : Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation durable d'écosystèmes naturels

A. Gouvernance par gouvernement	Ministère fédéral ou national ou organisme responsable
	Ministère sous-national ou organisme responsable
	Gestion déléguée par le Gouvernement (p. ex. à une ONG)
B. Gouvernance partagée	Gestion transfrontalière
	Gestion collaborative (diverses formules d'influence pluraliste)
	Gestion conjointe (comité de gestion pluraliste)
C. Gouvernance privée	Institué et géré par un propriétaire individuel
	...par des organisations sans but lucratif (p.ex. des ONG, universités)
	...par des organisations commerciales (p.ex. des sociétés, des coopératives)
D. Gouvernance par peuples autochtones et communautés locales	Aires et territoires protégés par les peuples autochtones, créés et gérés par eux
	Aires conservées par la communauté – déclarées et gérées par les communautés locales

1.2. CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DANS LE MONDE

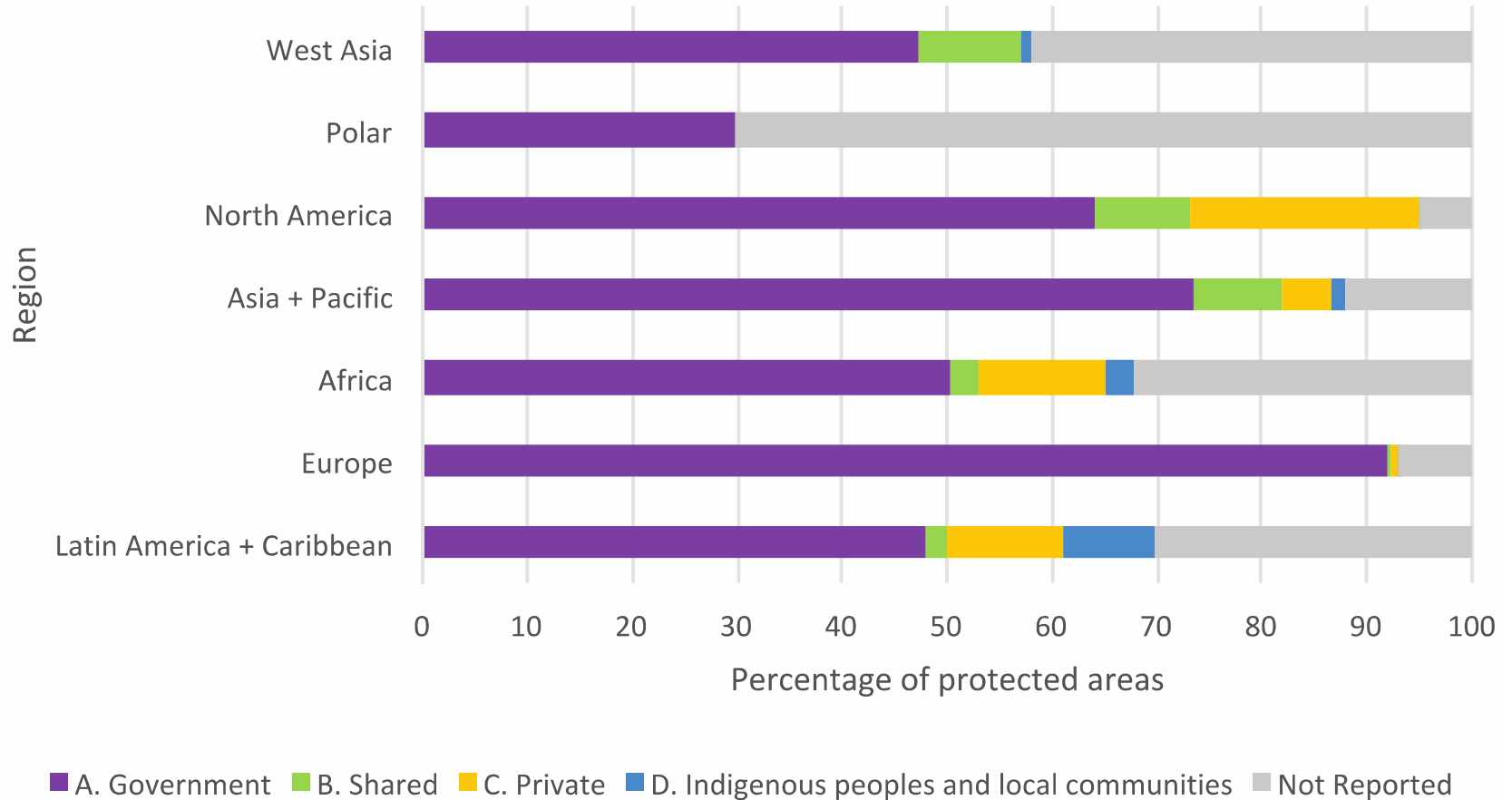


Catégories I à IV :
Conservation « stricte »

Catégories V et VI :
Développement durable

1.2. CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DANS LE MONDE

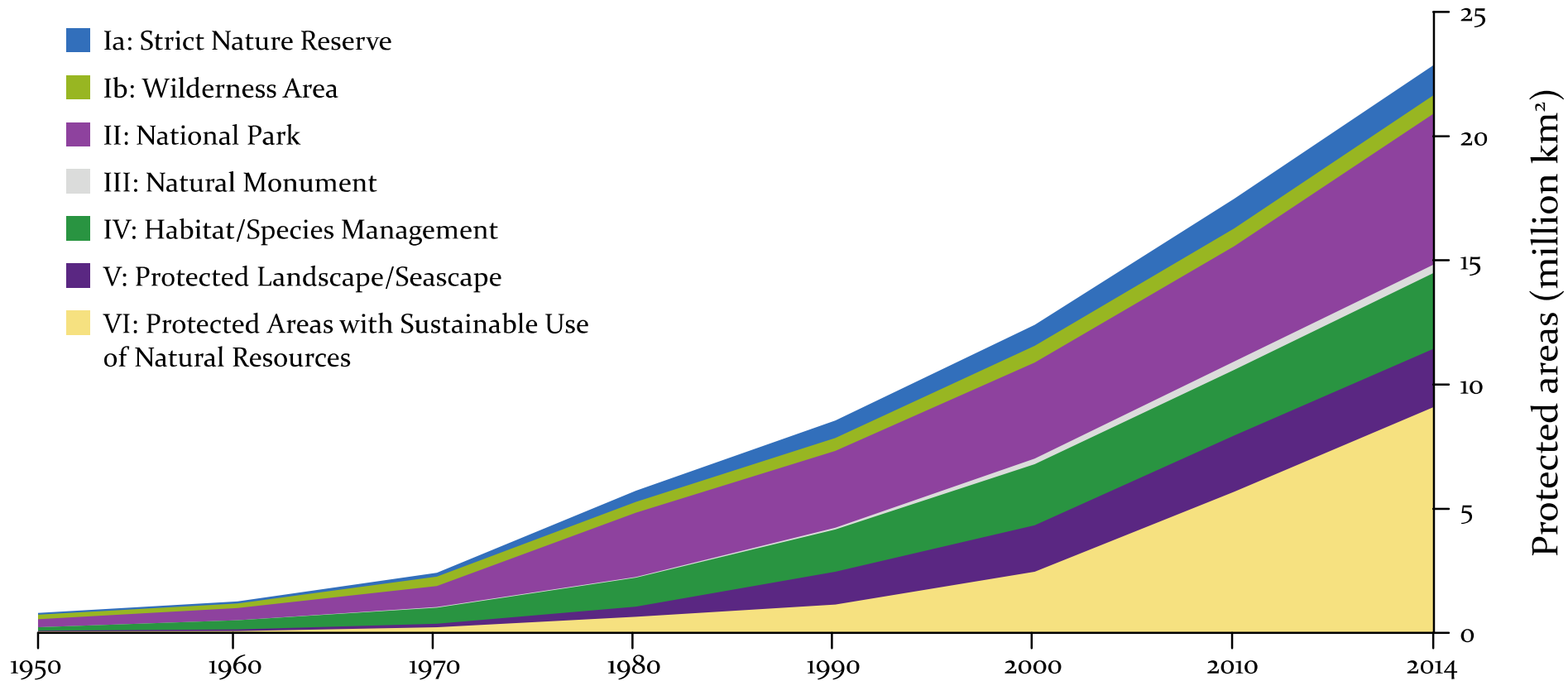


Percentage of protected areas under each IUCN governance type per region.

Source: UNEP-WCMC and IUCN, 2018a.

1.3. CLASSER LES ESPACES PROTÉGÉS

UNE SUCCESSION DE PARADIGMES ?



1.4. LE CAS DE LA FRANCE

UN PEU D'HISTOIRE

→ Gestion des ressources :

chasse : garennes dès l'époque médiévale

ressource bois (Ordonnance de Colbert - 1669) – code forestier 1820

→ Esthétiques et patrimoniales : Mouvement romantique XIXe siècle

Années 1830 : Comités de préservation des monuments historiques

Années 1850 : séries forestières artistiques des peintres de Barbizon

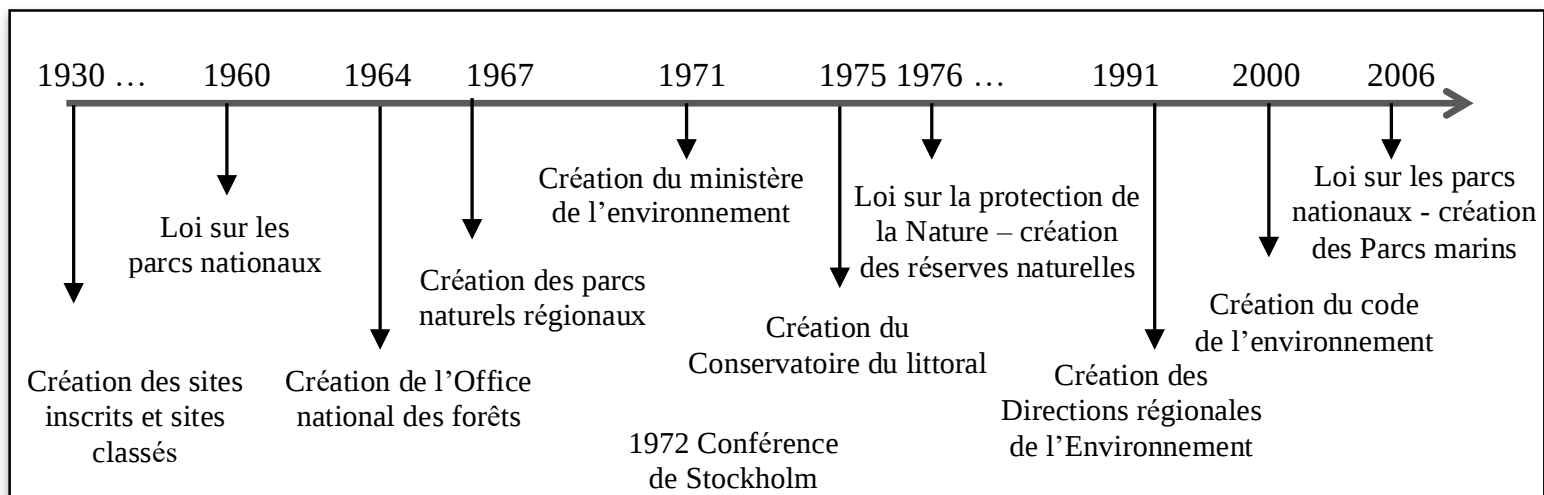
→ Lois visant à la sécurité publique (contrôle des crues ...)

1859 - Contrôle des défrichements en forêt privée

1880 - Fixation des dunes

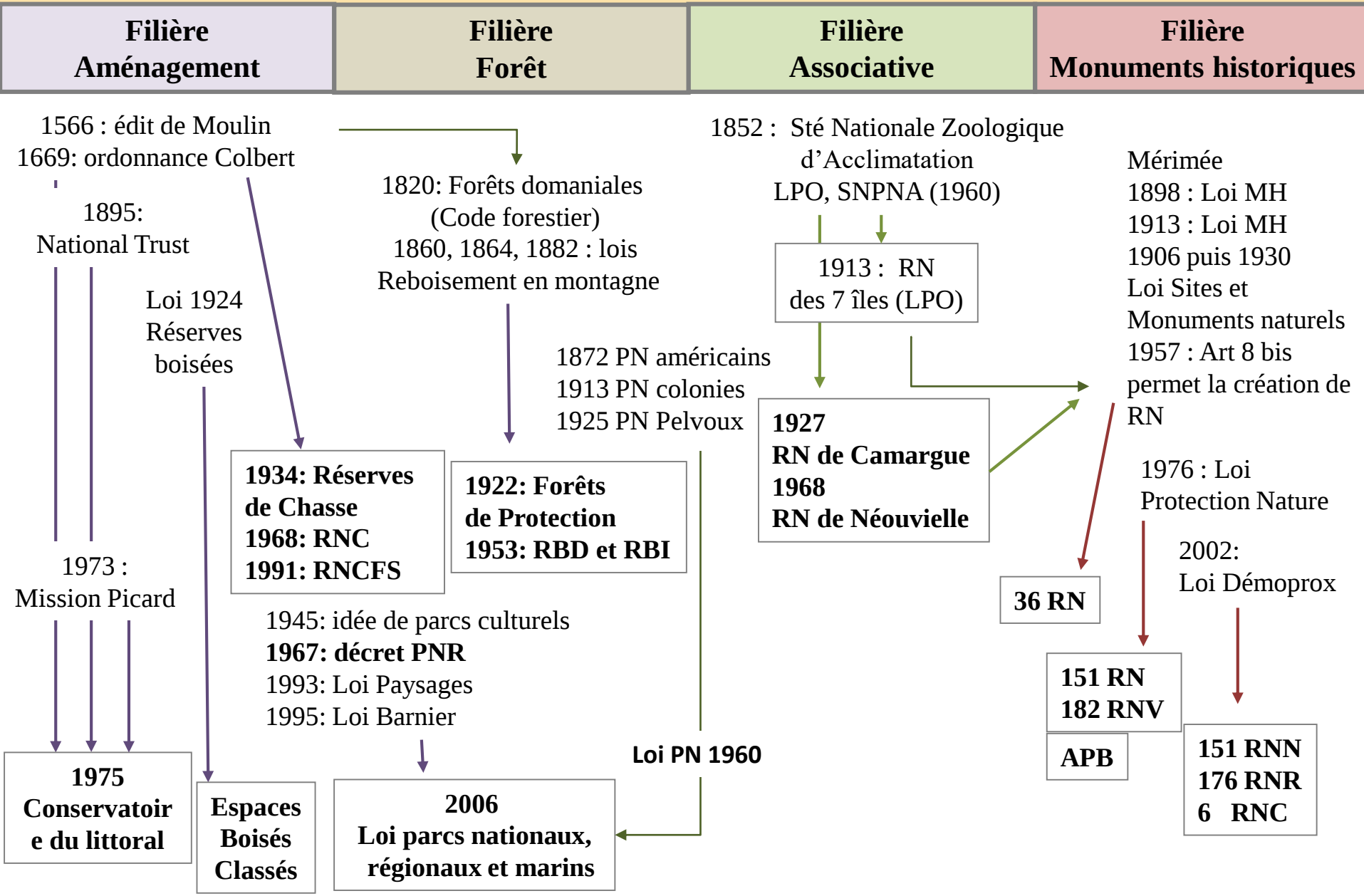
1882 - Restauration des terrains de montagne

→ 1930 : loi sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque



1.4. LE CAS DE LA FRANCE

ESSAI DE GÉNÉALOGIE (adapté de Landrieu 2010)



1.4. LE CAS DE LA FRANCE

UNE BELLE PANOPLIE ...

Conservatoire du littoral
Conservatoires régionaux d'espaces naturels
Espace classé boisé
Espace naturel sensible des départements
Forêt de protection
Natura 2000
Parc national
Parc naturel marin
Parc naturel régional
Réserve (nationale) de chasse et de faune sauvage
Réserve biologique (Réserve biologique intégrale/Réserve biologique dirigée)
Réserve de biosphère
Réserve de pêche
Réserve naturelle en Corse
Réserve naturelle nationale
Réserve naturelle régionale
Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée
Site classé
Site inscrit
Z.N.I.E.F.F.
Zone humide d'importance internationale. Convention de Ramsar
Zone naturelle des PLU

1.4. LE CAS DE LA FRANCE

CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

En France, pas de définition juridique de « **l'espace protégé** »

Mais un très grand nombre de dispositifs de protection de la Nature, relevant de juridictions différentes :

- Code de l'environnement
- Code forestier
- Code de l'urbanisme

Pas de corrélation directe entre 1 type d'espace protégé et 1 catégorie UICN
≠ d'autres pays !

UICN	Objectif	France
Ia	Recherche scientifique	Réserve intégrale de parc national (RI) Réserve naturelle nationale (RNN) *
Ib	Protection de ressources sauvages	
II	Protection d'écosystèmes et récréation	Zone cœur de Parc National (ZC) *
III	Préservation d'éléments naturels spécifiques	Réserve naturelle géologique (RNG) Site classé – Site inscrit (SC-SI) *
IV	Conservation avec intervention au niveau de la gestion	Réserves naturelles (RN) * Réserve biologique intégrale (RBI) ou dirigée (RBD)* Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) Site du Conservatoire du Littoral * Arrêté de protection du biotope (APB)*
V	Conservation de paysages marins ou terrestres et récréation	Parc naturel régional (PNR) * Zone d'adhésion de parc national (ZLA) * Parc naturel marin (PNM) Site des Conservatoires d'espaces naturels Espace naturel sensible * (ENS)
VI	Utilisation durable d'écosystèmes naturels	Parc naturel marin (PNM) Site des Conservatoires d'espaces naturels

1.4. LE CAS DE LA FRANCE

CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Les outils d'inventaire

→ *Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)*

La maîtrise foncière

Acquisition, aménagement, réhabilitation et gestion de terrains. Pas de réglementation propre mais application du droit de propriété.

→ *Espaces privés, Terrains de l'état (ex : Conservatoire du littoral), des collectivités (ENS)*

La protection réglementaire

Mise en place d'une réglementation spécifique concernant les usages

→ *Réserves naturelles (RNN, RNC, RNR) ; cœurs de parcs nationaux (PN), réserve biologique (RBI, RBD), réserve de chasse et de faune sauvage (RNCFS), arrêté de protection de biotope (APB), sites classés et sites inscrits.*

Le protection conventionnelle/contractuelle

Engagements librement consentis apportant certains avantages aux différents partenaires

→ *Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins, Espace d'adhésion des parcs nationaux*

Le protection au titre de conventions internationales

→ *Natura 2000 ; RAMSAR ; Réserves de Biosphère ; Patrimoine de l'UNESCO*

OUTILS D'INVENTAIRE : ZOOM SUR LES Z.N.I.E.F.F.

Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (1982)

Type 1 : Zones abritant des espèces ou milieux rares, remarquables

Type 2 : Grands ensembles naturels cohérents d'un point de vue écologique, riches, bien préservés

Objectif : - Inventorier et cartographier les richesses écologiques du territoire
- Améliorer leur prise en compte par les projets d'aménagement

Création :

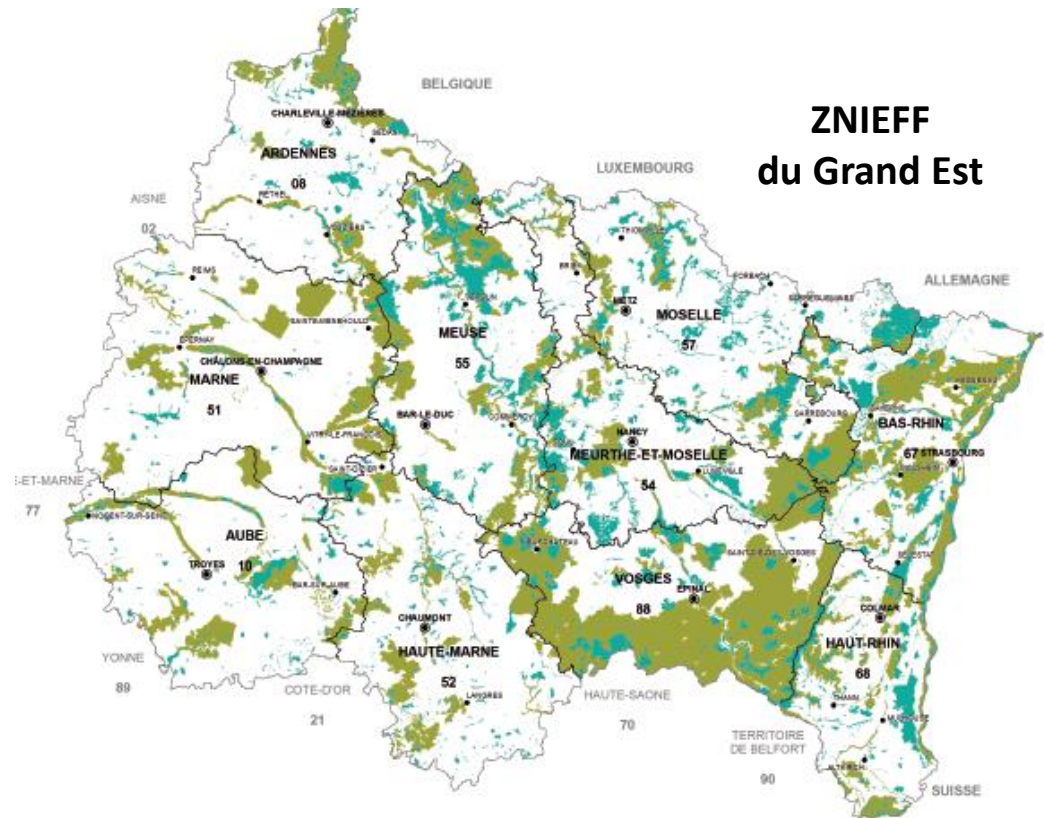
Etat

Gestion :

pas de gestionnaire

Effet juridique :

Aucun, sauf cas de jurisprudence



1.4. LE CAS DE LA FRANCE

CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Les outils d'inventaire

→ *Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)*

La maîtrise foncière

Acquisition, aménagement, réhabilitation et gestion de terrains. Pas de réglementation propre mais application du droit de propriété.

→ *Espaces privés, Terrains de l'état (ex : Conservatoire du littoral), des collectivités (ENS)*

La protection réglementaire

Mise en place d'une réglementation spécifique concernant les usages

→ *Réserves naturelles (RNN, RNC, RNR) ; cœurs de parcs nationaux (PN), réserve biologique (RBI, RBD), réserve de chasse et de faune sauvage (RNCFS), arrêté de protection de biotope (APB), sites classés et sites inscrits.*

Le protection conventionnelle/contractuelle

Engagements librement consentis apportant certains avantages aux différents partenaires

→ *Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins, Espace d'adhésion des parcs nationaux*

Le protection au titre de conventions internationales

→ *Natura 2000 ; RAMSAR ; Réserves de Biosphère ; Patrimoine de l'UNESCO*

1.4. LE CAS DE LA FRANCE

OUTILS RÉGLEMENTAIRES : ZOOM SUR LES RÉSERVES

Réserve naturelle nationale ou régionale

Cadre législatif : l'article L 332-1 du code de l'environnement

Objectif : préservation ou reconstitution d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition ; préservation de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables.

Création : Décret

Gestion : Etat, avec délégation

Réglementation :

La plupart des activités humaines peuvent être réglementées ou interdites.

Réserve biologique dirigée/intégrale

Cadre législatif : Code forestier

Objectif : Assurer la conservation d'écosystèmes remarquables + objectifs scientifiques et de sensibilisation du public

Création : Arrêté ministériel (MAA + MTE)

Gestion : ONF

Réglementation :

Règles propres aux forêts publiques
Interdiction ou réglementation de l'exploitation forestière

1.4. LE CAS DE LA FRANCE

CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Les outils d'inventaire

→ *Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)*

La maîtrise foncière

Acquisition, aménagement, réhabilitation et gestion de terrains. Pas de réglementation propre mais application du droit de propriété.

→ *Espaces privés, Terrains de l'état (ex : Conservatoire du littoral), des collectivités (ENS)*

La protection réglementaire

Mise en place d'une réglementation spécifique concernant les usages

→ *Réserves naturelles (RNN, RNC, RNR) ; cœurs de parcs nationaux (PN), réserve biologique (RBI, RBD), réserve de chasse et de faune sauvage (RNCFS), arrêté de protection de biotope (APB), sites classés et sites inscrits.*

Le protection conventionnelle/contractuelle

Engagements librement consentis apportant certains avantages aux différents partenaires

→ *Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins, Espace d'adhésion des parcs nationaux*

Le protection au titre de conventions internationales

→ *Natura 2000 ; RAMSAR ; Réserves de Biosphère ; Patrimoine de l'UNESCO*

1.4. LE CAS DE LA FRANCE

OUTILS CONTRACTUELS : ZOOM SUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL

Cadre législatif : Code de l'environnement

Objectif : préservation ou reconstitution d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition ; préservation de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables.

Création : Décret du ministère de l'environnement

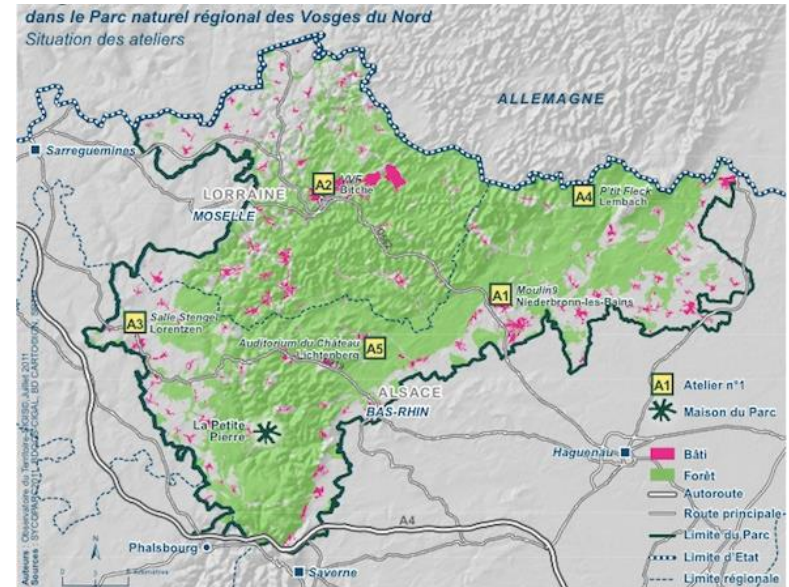
Gestion : Syndicat Mixte de Gestion (communes et EPCI)

Réglementation :

Les orientations de gestion sont données par la charte.

La charte n'entraîne aucune réglementation directes à l'égard des citoyens mais les orientation peuvent influencer les documents d'urbanisme.

Exemple : PNR des Vosges du Nord



84 941 habitants

[111 communes](#) sur 8 communautés de communes
(2/3 dans le Bas-Rhin et 1/3 en Moselle)

127 666 hectares

83 525 hectares de forêts (soit près de 66% du Parc)

15 955 hectares d'espaces protégés

2350 hectares de vergers

1200 km de cours d'eau

2600 km d'itinéraires balisés ...

1.4. LE CAS DE LA FRANCE

CLASSER LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Les outils d'inventaire

→ *Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)*

La maîtrise foncière

Acquisition, aménagement, réhabilitation et gestion de terrains. Pas de réglementation propre mais application du droit de propriété.

→ *Espaces privés, Terrains de l'état (ex : Conservatoire du littoral), des collectivités (ENS)*

La protection réglementaire

Mise en place d'une réglementation spécifique concernant les usages

→ *Réserves naturelles (RNN, RNC, RNR) ; cœurs de parcs nationaux (PN), réserve biologique (RBI, RBD), réserve de chasse et de faune sauvage (RNCFS), arrêté de protection de biotope (APB), sites classés et sites inscrits.*

Le protection conventionnelle/contractuelle

Engagements librement consentis apportant certains avantages aux différents partenaires

→ *Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins, Espace d'adhésion des parcs nationaux*

Le protection au titre de conventions internationales

→ *Natura 2000 ; RAMSAR ; Réserves de Biosphère ; Patrimoine de l'UNESCO*

1.4. LE CAS DE LA FRANCE

OUTILS CONTRACTUELS/INTERNATIONAL : ZOOM SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 (1992)

En Europe, 27 522 sites pour 18 % des terres et 6 % de ZEE.

En France, plus de 1 700 sites, soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la ZEE métropolitaine.

Cadre législatif : Directive européennes « habitat » → ZSC (Zones spéciales de conservation)
Directive Européenne « oiseaux » → ZPS (Zones de protection spéciale)

Objectif : Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

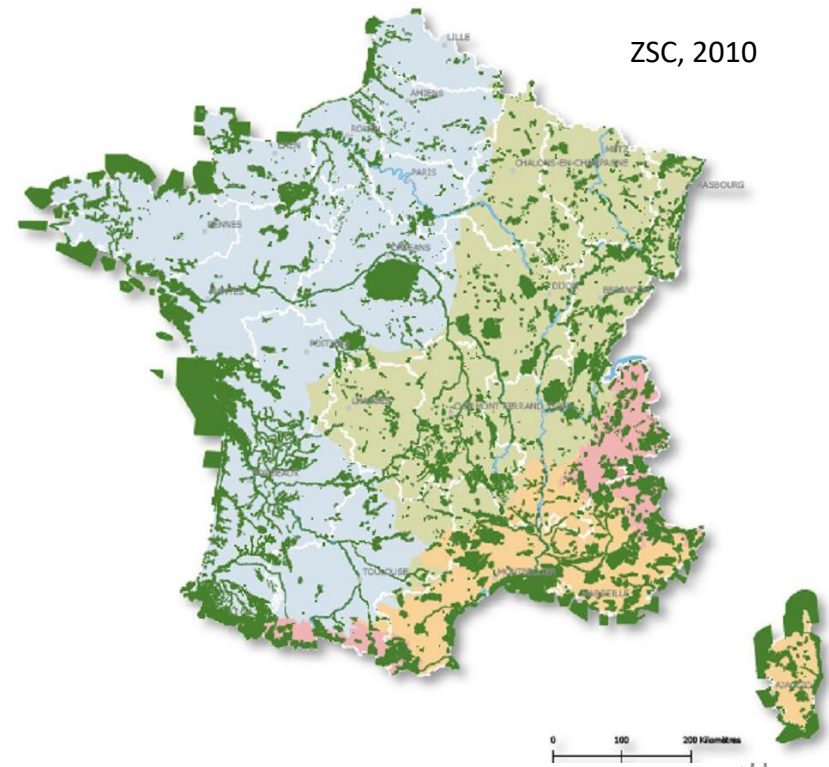
Création : Décision de la commission européenne
Arrêté du ministre de l'environnement

Gestion : L'Etat (service déconcentré) constitue un comité de pilotage. Le CoPil rédige le Document d'objectif et le met en œuvre.

Réglementation :

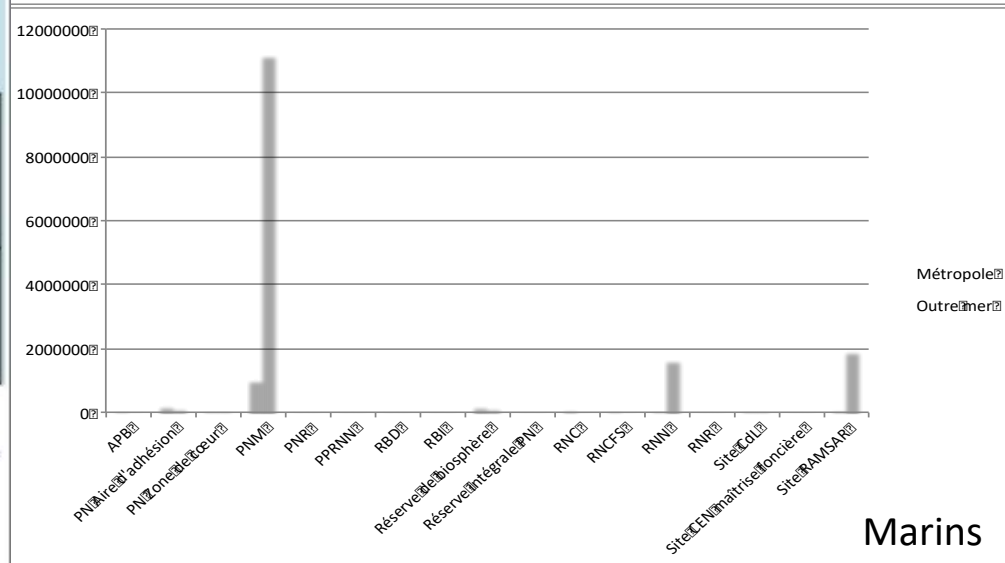
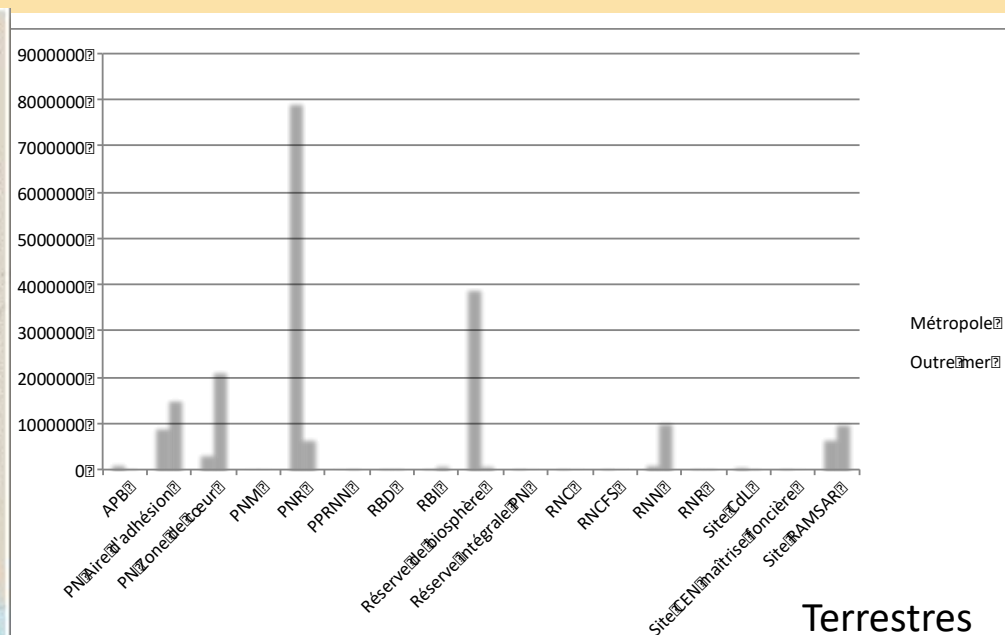
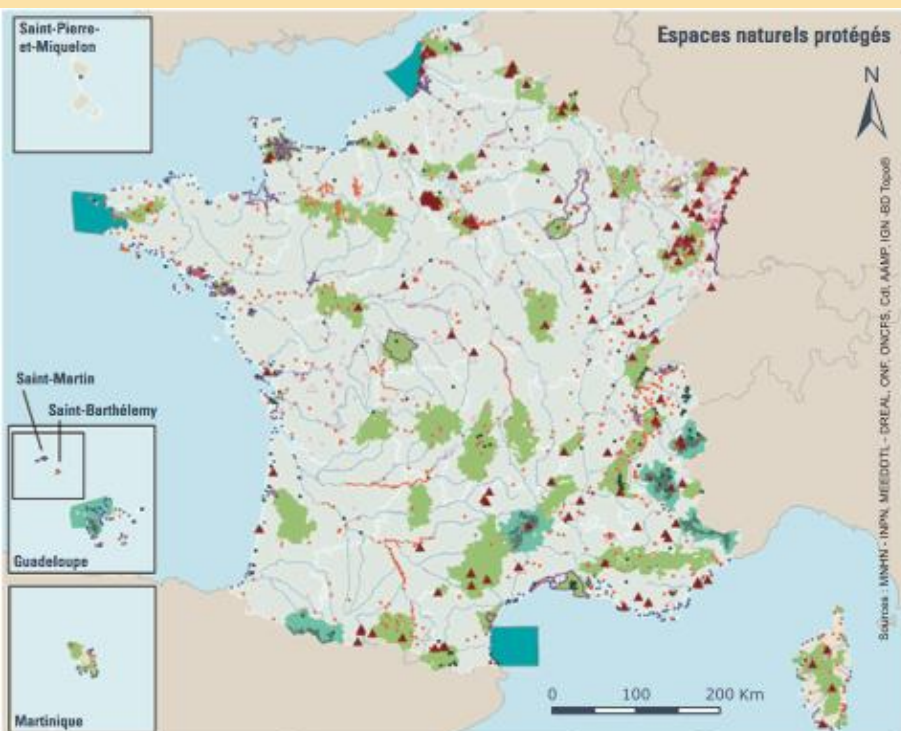
Pas d'implication réglementaire (sauf circuit pour l'autorisation de travaux).

Gestion concertée traduite dans le DOCOB + contrats volontaires



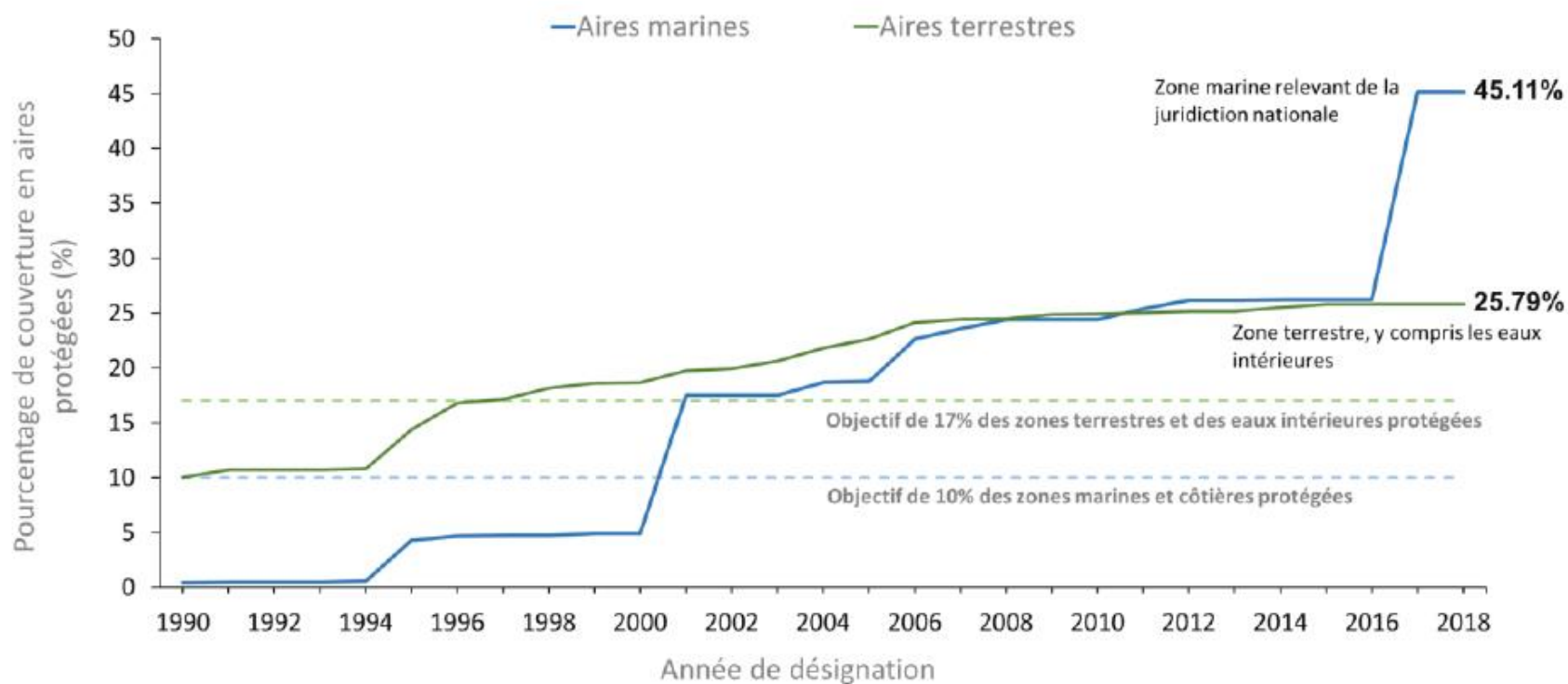
1.4. LE CAS DE LA FRANCE

ÉTAT DES LIEUX ACTUEL



*Les superficies sont exprimées en ha, graphes basés sur les données INPN

1.4. LE CAS DE LA FRANCE



1.4. LE CAS DE LA FRANCE

ÉTAT DES LIEUX ACTUEL

Grande diversité et superposition des espaces : Avantage ou inconvénient ??

- : On s'y perd, difficile à coordonner, le public est confus, gâchis d'argent !

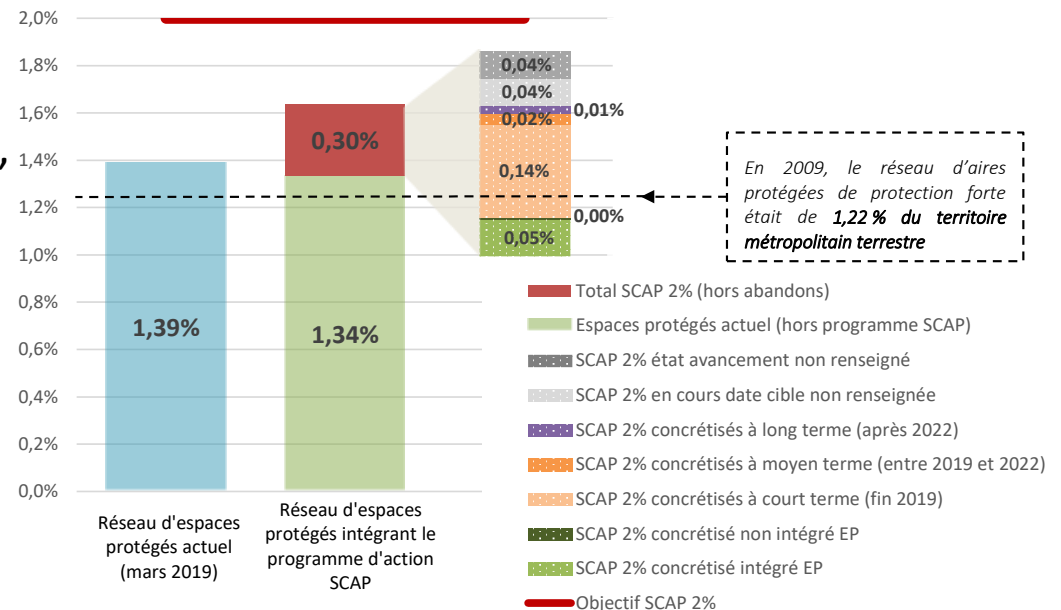
Alimente les critiques

+ : Chaque espace répond à une préoccupation, à un groupe d'acteurs, à un enjeu.
La superposition renforce la protection des écosystèmes !

Mais Principalement basé sur une logique d'opportunité

Pas de garantie que le réseau soit cohérent, représentatif et efficace

Suite aux lois Grenelle (2009/2010),
des stratégies visant à compléter
rationnellement les réseaux
→ **SCAP** : 2% du territoire
en protection stricte d'ici 2020
→ **Aires marines** :
20 % protégées d'ici 2020



Quelques liens utiles :

International :

Le site de la commission mondiale de la conservation de la Nature – WCMC : <http://www.unep-wcmc.org>

La base de données mondiale des aires protégées – WDPA et le site de cartographie interactive associé : <http://www.protectedplanet.net>

France :

L'Institut national de la protection de la nature - INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/accueil/a-propos-inpn>

Le système d'information sur la nature et les paysages :

<http://www.naturefrance.fr>

Le portail technique de l'OFB : <https://professionnels.ofb.fr/>

et spécifiquement les fiches juridiques : <http://ct78.espaces-naturels.fr/toutes-les-fiches>

Réserves naturelles de France – RNF : <http://www.reserves-naturelles.org>

Parc nationaux de France – PNF : <http://www.parcsnationaux.fr>

Fédération des parcs naturels régionaux : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

Office Français de la biodiversité – thématique « marine » : <http://www.aires-marines.fr>

II. GESTION DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

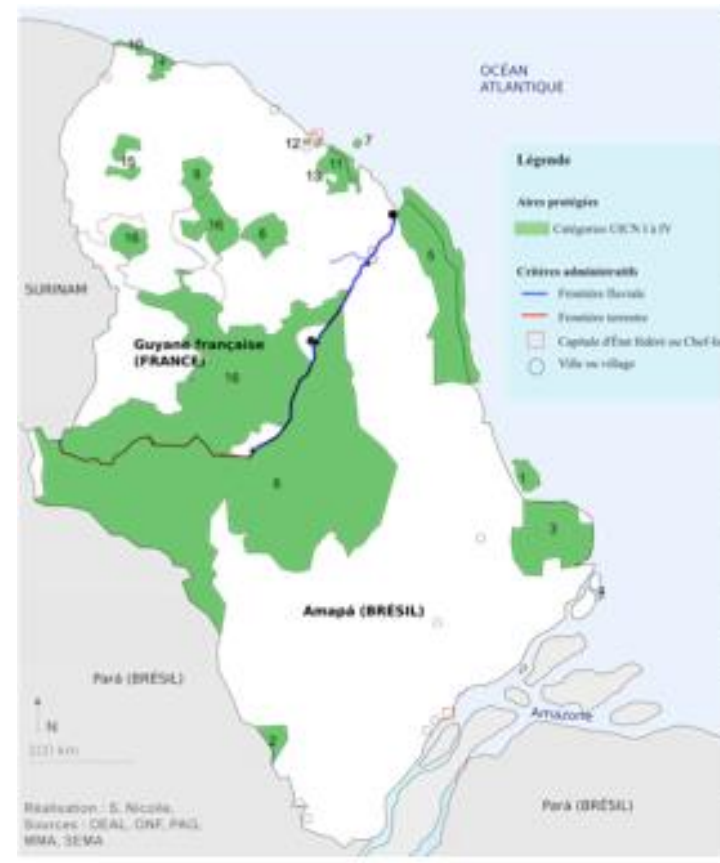


2.0. COMMENT CARACTÉRISER LA GESTION D'UN ENP ?

Brainstorming :

Si un commanditaire vous demandait de décrire la gestion environnementale d'un espace naturel protégé, quelles étapes de travail lui proposeriez vous ?

Exemples : Parc National Cabo Orange (Brésil) et Parc Amazonien de Guyane (France)



2.0. COMMENT CARACTÉRISER LA GESTION D'UN ENP ?

Proposition de grille d'analyse

- Des territoires avec des écosystèmes et des pressions spécifiques
- Des paradigmes de gestion – cadrage législatif
- Des structures gestionnaires
- Des outils de gestion
- Des personnes
- Des stratégies d'action

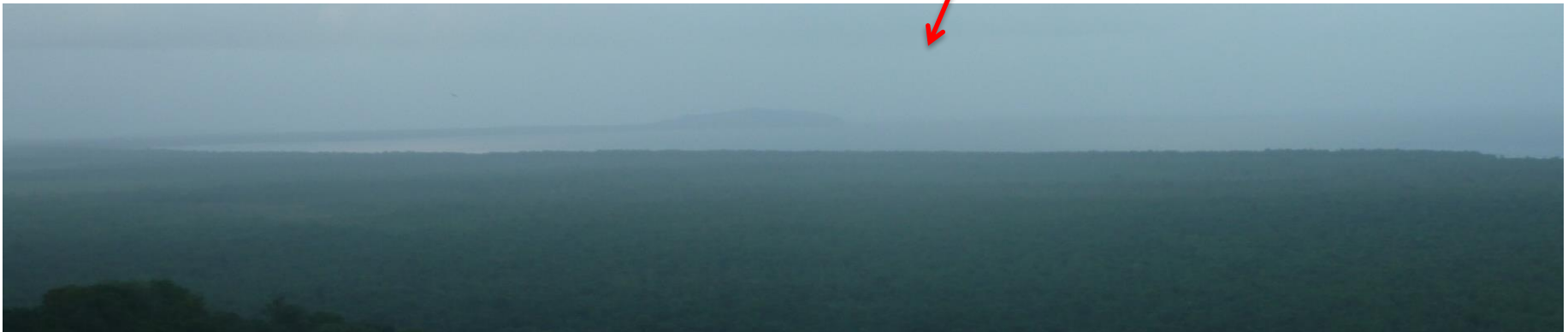
2.1. DES TERRITOIRES



- C' est un territoire avec :
- Des écosystèmes
 - Un contexte socio-économique donc des pressions anthropiques spécifiques
 - Un historique propre
 - ➔ **DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRÉCIS**



2.1. DES TERRITOIRES - ÉCOSYSTÈMES



2.1. DES TERRITOIRES - HISTORIQUE DE CRÉATION

Qui a porté la création de ces aires protégées ? Quand ? Pourquoi ?

PAG – 3 390 000 ha

Plan vert : 1975

Première proposition (Thiollay) : 1984

Annnonce de création : 1992 (Rio)

Mission 1 : 1993-1995 – Rejeté pop + élus

Mission 2 : 1996-1999 – Rejeté élus

2002 : Sommet des parcs à Johannesburg

Mission 3 : 2002-2007

Loi Giran : 2006

Créé en 2007

→ Un engagement fort de l'État (Mission Parc)
vis à vis des populations locales
contre l'orpaillage illégal

PNCO – 619 000 ha

Plans de développement économiques

(Kubitschek 1956-1961)

Conférence de Stockholm : 1972

Création de la SEMA : 1973

Projet RADAM (première proposition): 1974

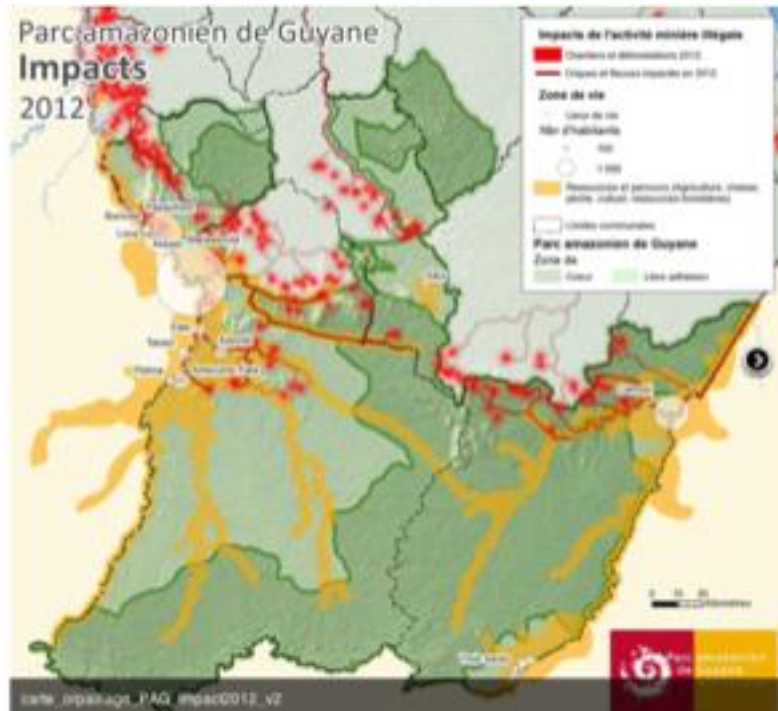
Rapport de la FBCN : 1976

Alliance FBCN/SEMA

Créé en 1980

→ Soutien du gouverneur, mais pas de consultation
locale dans un contexte de territoire fédéral,
sous la dictature.

2.1. DES TERRITOIRES - PRESSIONS

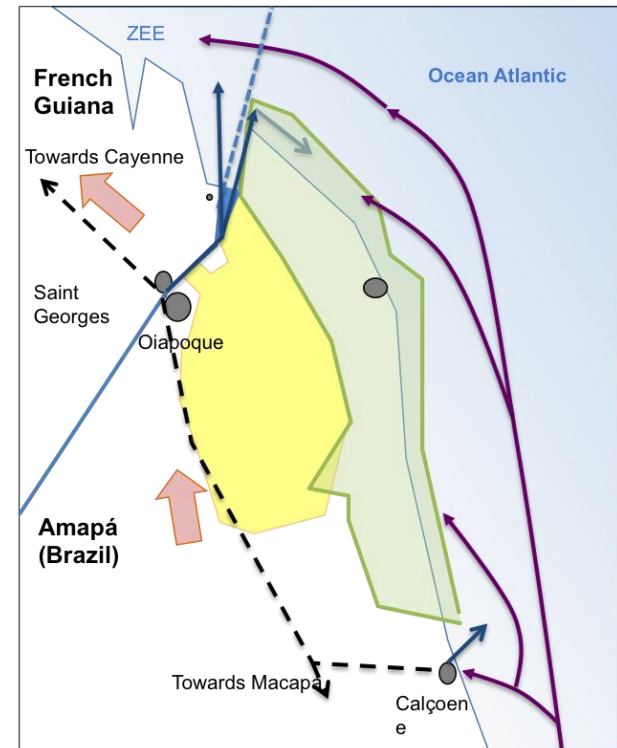


PAG

PNCO

Caractériser
les impacts :
Orpaillage Pêche
Agriculture & chasse ?

Comprendre
les logiques des
acteurs
qui les produisent



2.2. DES PARADIGMES DE GESTION

Protéger ça veut dire quoi ? Comment on fait ?

Exemples :

- Protéger c'est **limiter** au maximum les activités humaines et maintenir ou restaurer les habitats naturels
→ Réserve naturelle nationale
- Protéger c'est avant tout **sécuriser** le foncier puis déléguer aux personnes légitimes et compétentes la gestion des espaces → Site du conservatoire du littoral
- Protéger c'est **favoriser** les initiatives locales de développement durable → Parc Naturel Régional, Parc National nouvelle génération

➔ Les différentes catégories de cadres législatifs sont souvent liées à des paradigmes différents

Cf catégories UICN ... mais attention pour les aires protégées françaises !!

➔ A ces paradigmes (parfois hybrides) correspondent des outils, des organisations, des modes d'action, des stratégies différentes

2.2. DES PARADIGMES DE GESTION - EXEMPLE

Code de l'environnement – Parc national

Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, **lorsque le milieu naturel**, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages **et, le cas échéant, le patrimoine culturel** qu'ils **comportent présentent un intérêt spécial** et qu'il **importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations** et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.

Il est composé **d'un ou plusieurs coeurs, définis comme les espaces à protéger**, ainsi que **d'une aire d'adhésion**, définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le coeur, ont **décidé d'adhérer à la charte du parc national** et de concourir volontairement à cette protection.

Charte du PAG

L'établissement public du Parc amazonien de Guyane a pour mission de contribuer à la gestion et la préservation de la nature, de valoriser les cultures locales, de sensibiliser les publics et d'accompagner les communautés d'habitants dans la mise en oeuvre d'un projet de développement local adapté.

Loi brésilienne sur les Espaces Naturels Protégés :

O Parque Nacional tem como objetivo básico a preservação de ecossistemas naturais de grande relevância ecológica e beleza cênica, possibilitando a realização de pesquisas científicas e o desenvolvimento de atividades de educação e interpretação ambiental, de recreação em contato com a natureza e de turismo ecológico.

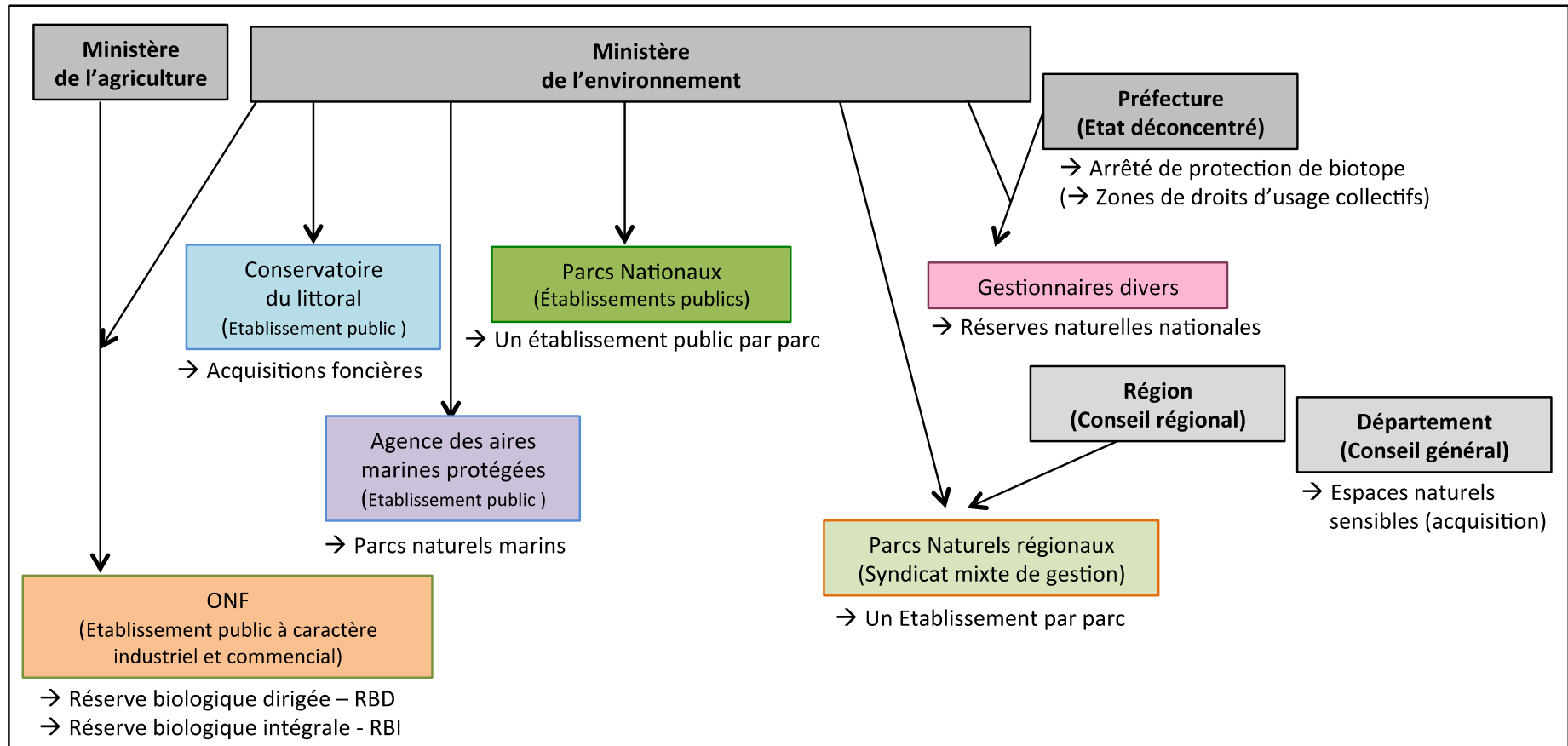
§ 1o O Parque Nacional é de posse e domínio públicos, sendo que as áreas particulares incluídas em seus limites serão desapropriadas, de acordo com o que dispõe a lei.

§ 2o A visitação pública está sujeita às normas e restrições estabelecidas no Plano de Manejo da unidade, às normas estabelecidas pelo órgão responsável por sua administração, e àquelas previstas em regulamento.

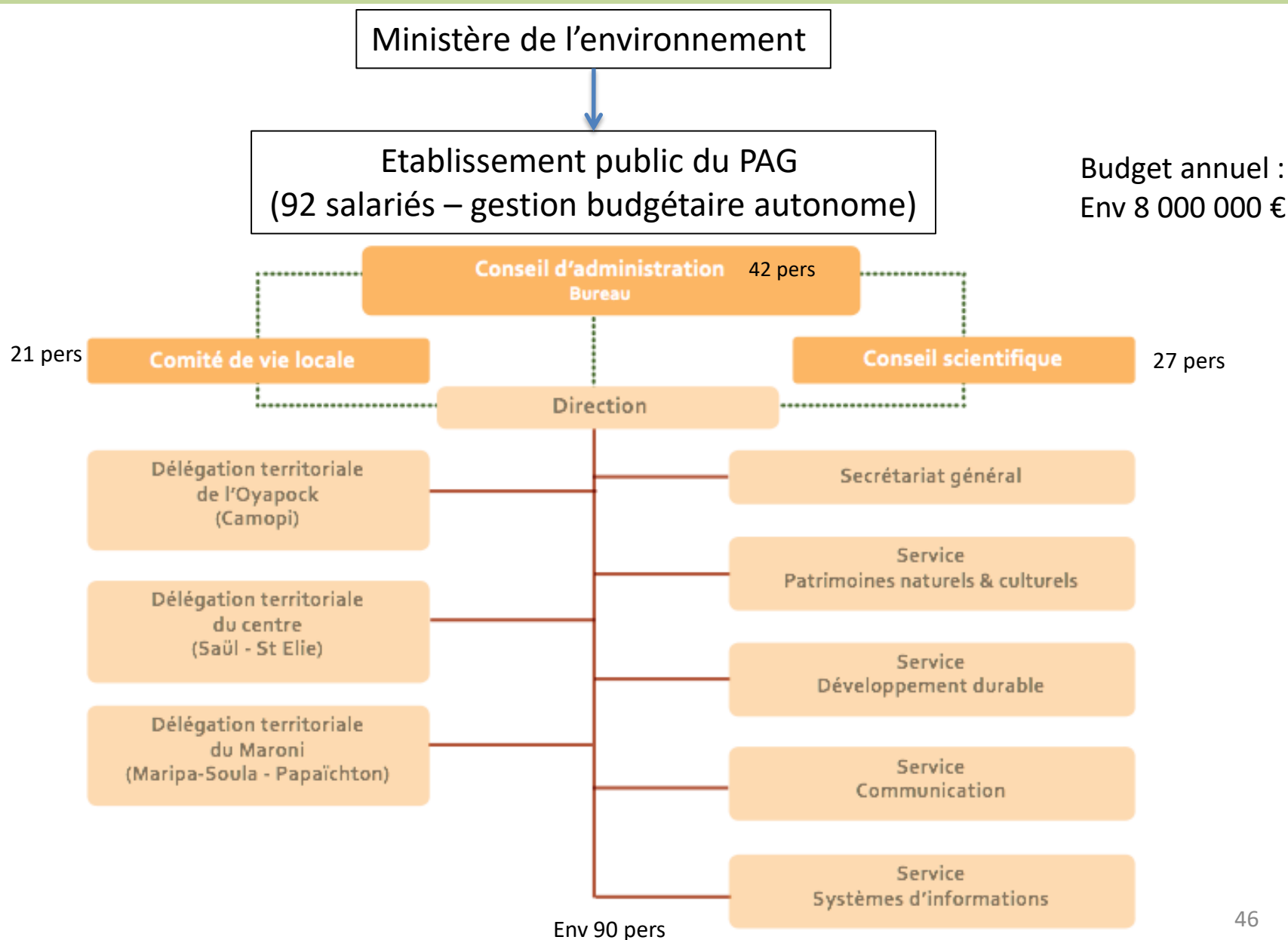
§ 3o A pesquisa científica depende de autorização prévia do órgão responsável pela administração da unidade e está sujeita às condições e restrições por este estabelecidas, bem como àquelas previstas em regulamento.

2.3. DES INSTITUTIONS ET DES STRUCTURES GESTIONNAIRES

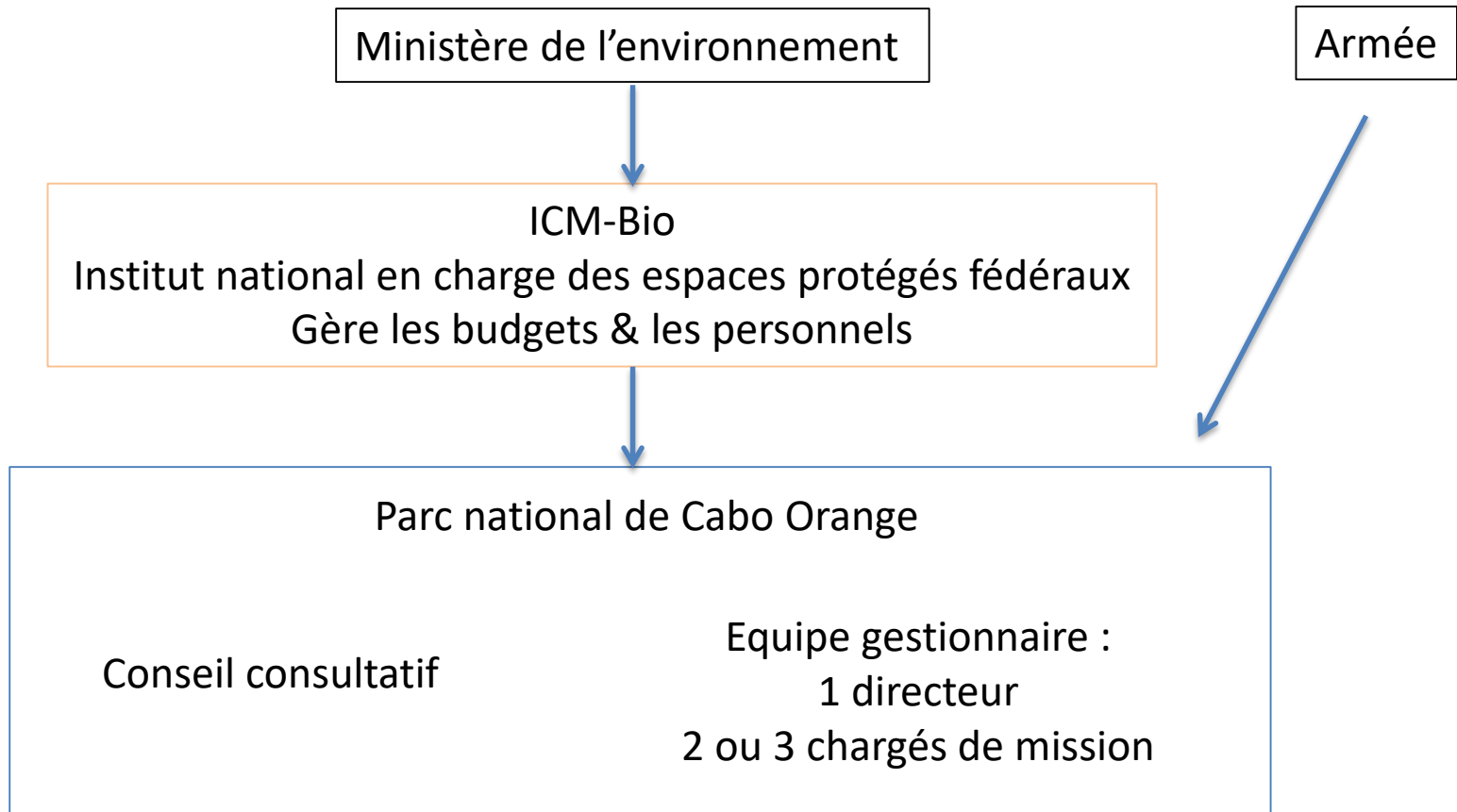
→ Des rattachements institutionnels et des formes d'organismes gestionnaires différents



2.3. DES INSTITUTIONS ET DES STRUCTURES GESTIONNAIRES - PAG



2.3. DES INSTITUTIONS ET DES STRUCTURES GESTIONNAIRES - PNCO



2.4. DES OUTILS

Outils de Planification

- Documents de gestion
- Zonage et cartographie

Outils de connaissance / suivis

- Inventaires
- Protocoles de suivis naturalistes
- Suivis des pressions (déforestation / orpaillage/fréquentation...)
- Caractérisation des pratiques (programmes de recherche sur les usages...)

Outils de communication / Animation

- Animations/visites
- Plaquettes / posters
- Sites internet
- Présence à des évènements
- Clips

Outils d'évaluation (cf partie 3)

2.4. DES OUTILS

PNCO

Outils de planification

Outils de connaissance / suivis

Outils de communication / Animation

Peu ouvert
au public

Plan de gestion
Zonage
Plans de contrôle

Suivis satellite pêche
Partenariats scientifiques

Ateliers de sensibilisation
dans les communautés

PAG

Habité

Charte
Zonage
Plans de contrôle

Suivis orpaillage
Programmes de recherche
naturalistes, culturels,
de gestion des ressources

Site internet
Plaquettes
Vidéos
Conférences
Conseils d'habitants

2.5. DES GENS

Des compétences ...

des personnalités...

des parcours ...

des réseaux ...

2.5. DES STRATÉGIES D'ACTION

L'ensemble des éléments présentés cadrent le type d'actions environnementales qui peuvent être réalisées.

Analyser la stratégie de l'aire protégée c'est mettre en relation :

- Les enjeux environnementaux de l'espace protégé et les pressions majeures
- Les paradigmes d'action liés au type d'espace considéré
- Les moyens humains et financiers mobilisables

- Ce qui est fait concrètement, au delà des annonces (notamment plan de gestion)
 - Actions réalisées en propre et moyens mobilisés pour cela
 - Partenariats tissés pour répondre aux enjeux identifiés

- Les logiques stratégiques qui sont à l'origine de ces actions et partenariats
 - Quelle lecture est faite par les équipes gestionnaires des enjeux et quelles marges de manœuvre identifiées pour y faire face ?

2.5. DES STRATÉGIES D'ACTION - PAG

De 2006 à 2014, 3 enjeux majeurs :

- Éradiquer l'orpaillage illégal
- Faire valider la charte
- Trouver des façons de concilier préservation et pratiques traditionnelles



1) Eradiquer l'orpaillage illégal

- Un engagement fort lié à la création du parc
 - Une mission confiée à l'armée en Guyane
- Le PAG produit des données complémentaires
- Le PAG diffuse ces données (60 à 80 000 € / an)

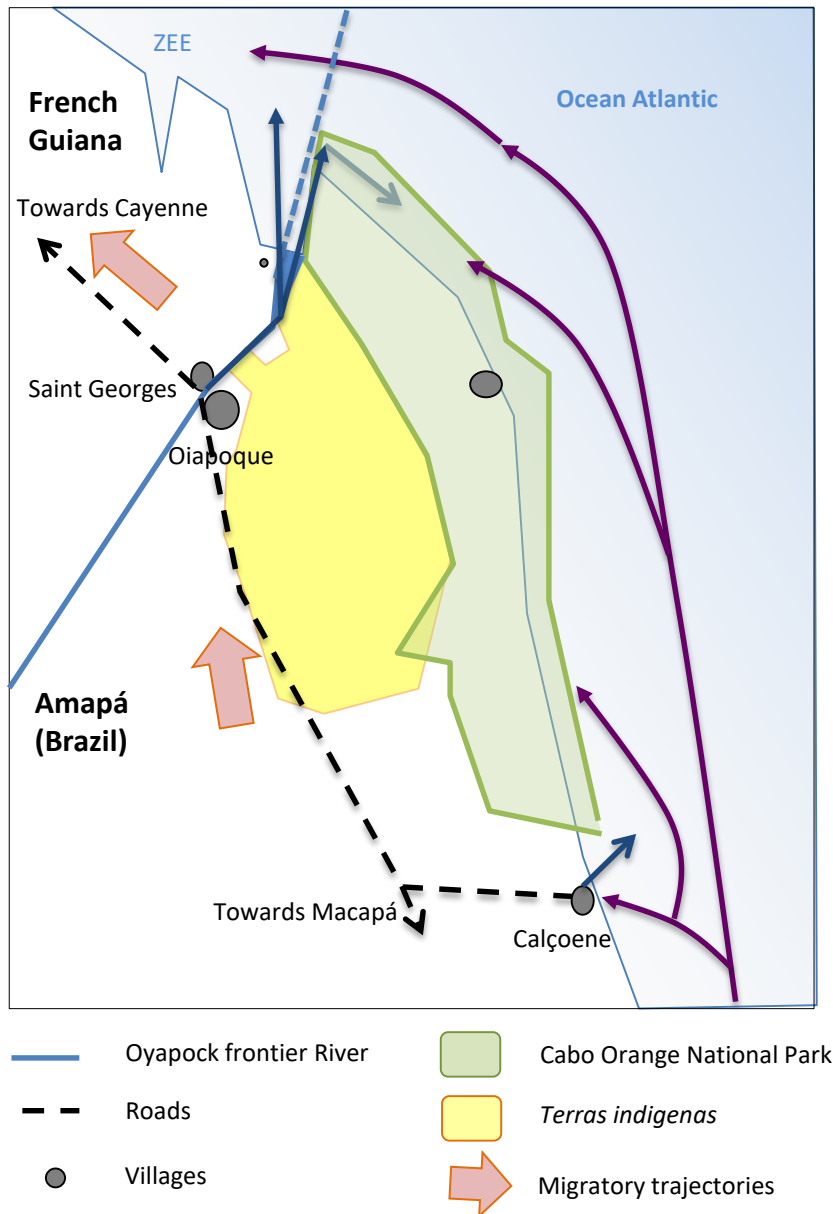
2) Faire valider la charte

- répondre aux attentes économiques du territoire (relai, soutien porteurs de projets,...)
- Créer des institutions relais

3) Produire de la connaissance

- sur la biodiversité et sur les pratiques traditionnelles (programme chasse, arouman, toponymie)

2.5. DES STRATÉGIES D'ACTION - PNCO



➡ Bateaux semi-industriels du Para

➡ Bateaux de pêche de petite portée

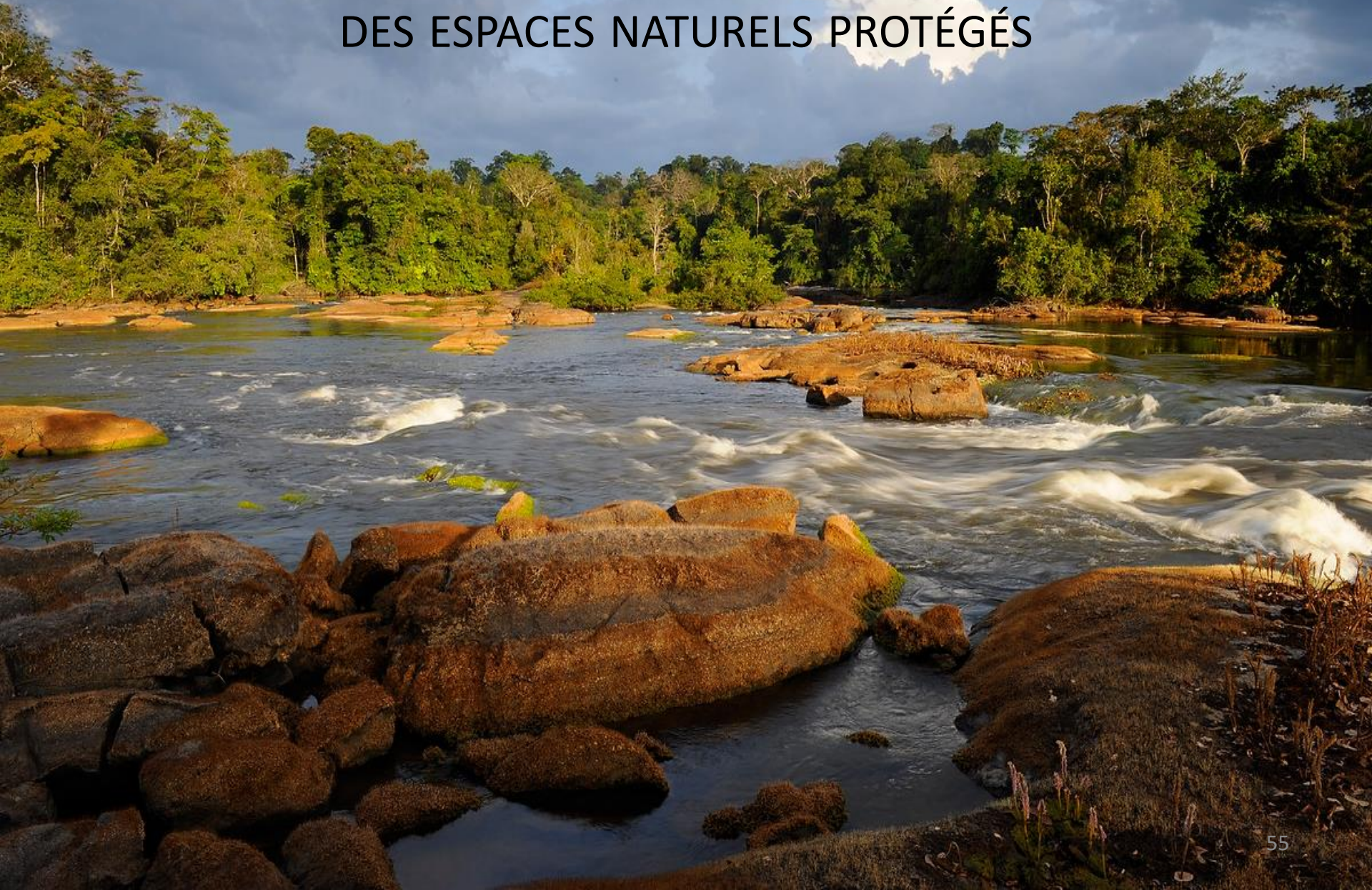
- Une posture coercitive mais des moyens d'action limités.
- Etablissement de partenariats:
 - Avec la marine française
➔ Actions de lutte communes
 - Avec les pêcheurs locaux
➔ « *Termo de compromisso* »
- Création d'une réserve extractiviste marine ??
 - ➔ Diversification des stratégies pour atteindre une efficacité environnementale minimale
 - ➔ Difficultés à évaluer la portée des action (manque de données)

2.5. CONCLUSION

- ➔ Les espaces protégés peuvent matérialiser l'ancrage territorial d'une « filière environnementale »
- ➔ Cette dernière se confronte ou s'articule à d'autres filières territorialisées défendant leurs propres enjeux
- ➔ Une cristallisation des critiques anti-environmentalistes peu étonnante

Comment mesurer leur efficacité ??

III. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS



3.1. CONTEXTE

Pourquoi évaluer ??

- Pour savoir si ça marche
- Pour communiquer (bailleurs de fonds notamment)
- Pour justifier (transparence)
- Pour améliorer la gestion (réflexivité des gestionnaires eux-mêmes)

Années 1970 : Développement des évaluations des politiques publiques

- Réflexions sur l'évaluation des politiques d'environnement

Années 1980/1990 : Question de l'évaluation des aires protégées

Nombreuses, Moyens financiers et humains mobilisés ... Quelle efficacité ??

1984 : III^e congrès des parcs : Besoin de lignes directrices !

1994 - IV^e congrès mondial des parcs : Première évaluation globale

- Mise en place d'un groupe de travail dédié UICN et WCMC
- Aboutissement en 2000 : Guide d'évaluation

2004 : Reconnaissance de l'importance de l'évaluation à la 7^{ème} conférence de la CDB

- Engagement des États membres à mettre en place des cadres d'évaluation pour 2010

3.2. LES ÉCHELLES DE L'ÉVALUATION

4 NIVEAUX

1. La couverture en aires protégées :

Le système mondial / national / régional ... est-il complet ? La biodiversité « importante y est-elle représentée ?

→ La plupart des pays visent ce genre d'objectifs quantitatifs ... ne donne pas d'éléments de contenu !

2. Les évaluations à « grande échelle »

Mise en évidence des liens entre les aires protégées et les impacts environnementaux à grande échelle. Très utile dans les pays sous forte pression de déforestation !

→ Efficace = pas de changement majeur d'habitat ; mieux protégé qu'à l'extérieur des AP.

3. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME)

Le plus à la mode ! Batteries d'indicateurs pour vérifier la qualité de la gestion mise en œuvre dans les AP.

4. Évaluation détaillée d'une aire protégée

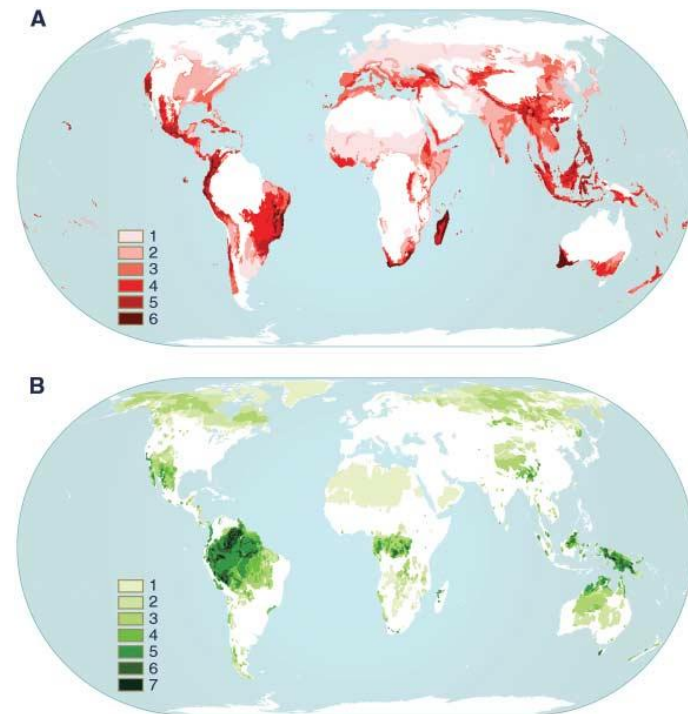
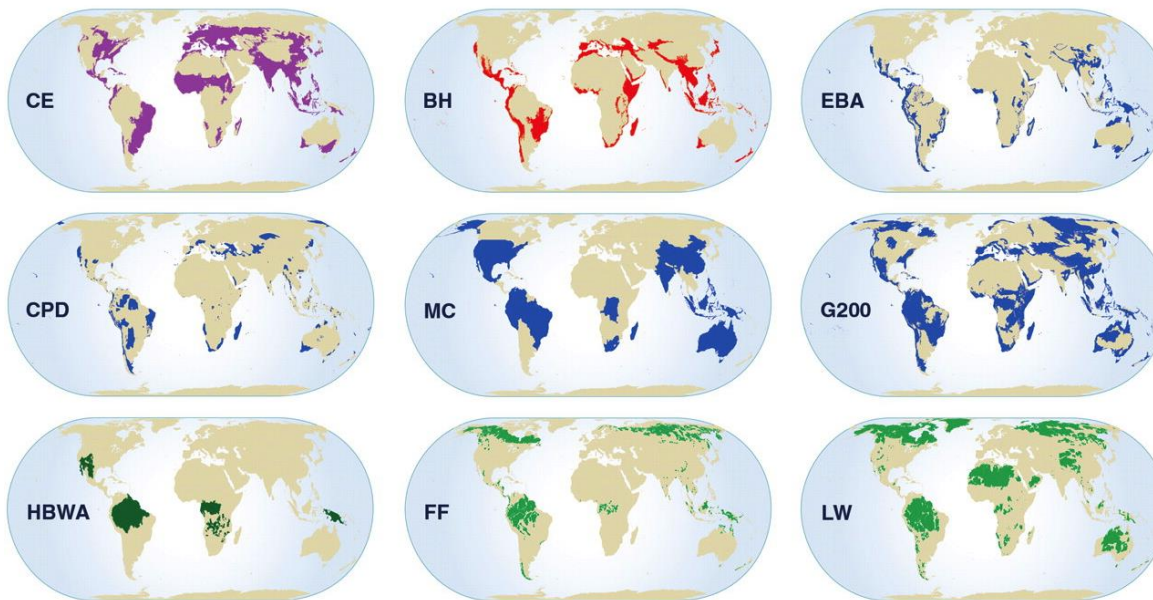
et plus spécifiquement des qualités environnementales de l'aire protégée.

Types 3 et 4 : voir <http://www.wdpa.org/me/tools.aspx>

3.2.1. ÉVALUATIONS DU RÉSEAU

- Évaluer le degré d'aboutissement du réseau d'espaces protégés
Chape S et al. (2005) ; Jenkins and Joppa (2009) ; Rodrigues et al. (2004)
- Déterminer les lacunes : zones prioritaires pour la protection

Approches proactives ou réactives

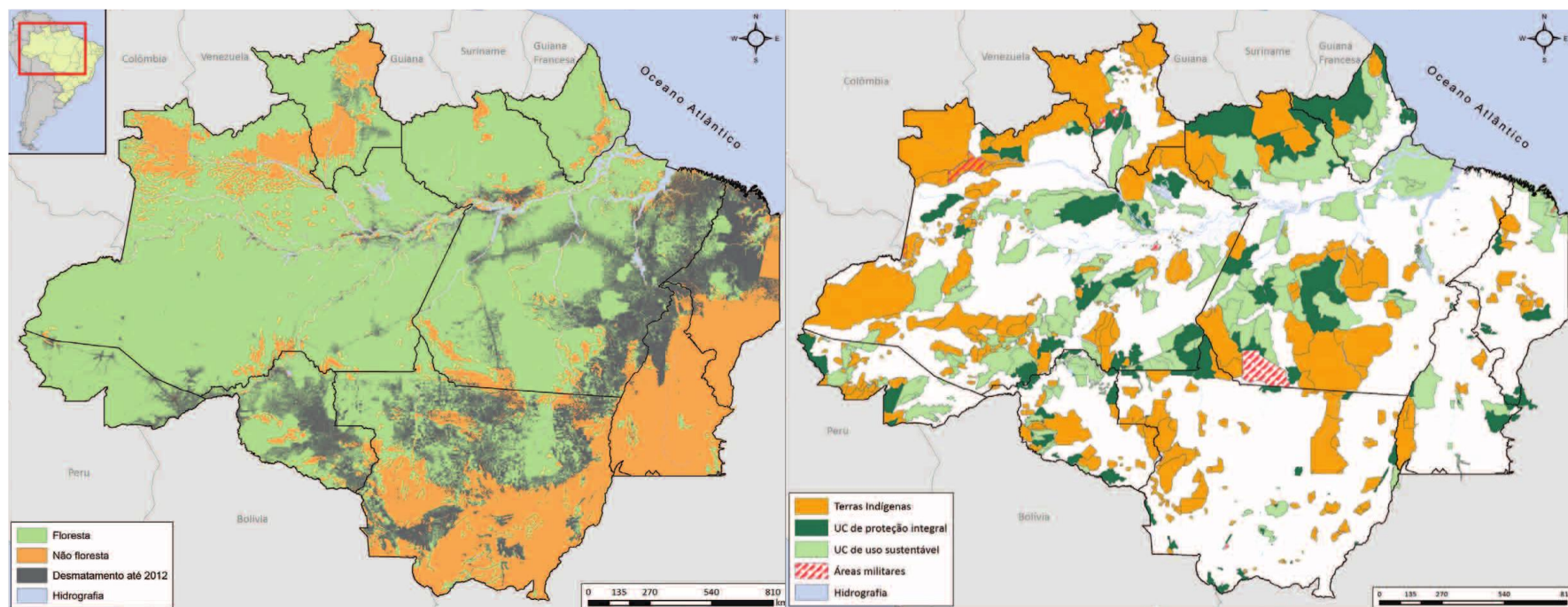


MAIS ne donne aucune information sur la capacité des espaces à effectivement protéger les écosystèmes et les espèces

3.2.2. ÉVALUATIONS À GRANDE ÉCHELLE

→ Suivis de la déforestation par télédétection

Exemple : Mise en évidence de l'efficacité des espaces protégés dans le contexte des fronts pionniers d'Amazonie brésilienne



3.2.2. ÉVALUATIONS À GRANDE ÉCHELLE

Souvent utilisé pour :

- Démontrer la pertinence environnementale des aires protégées
 - Défendre certains modèles par rapport à d'autres
- Notamment aires protégées strictes vs aires protégées en faveur des populations

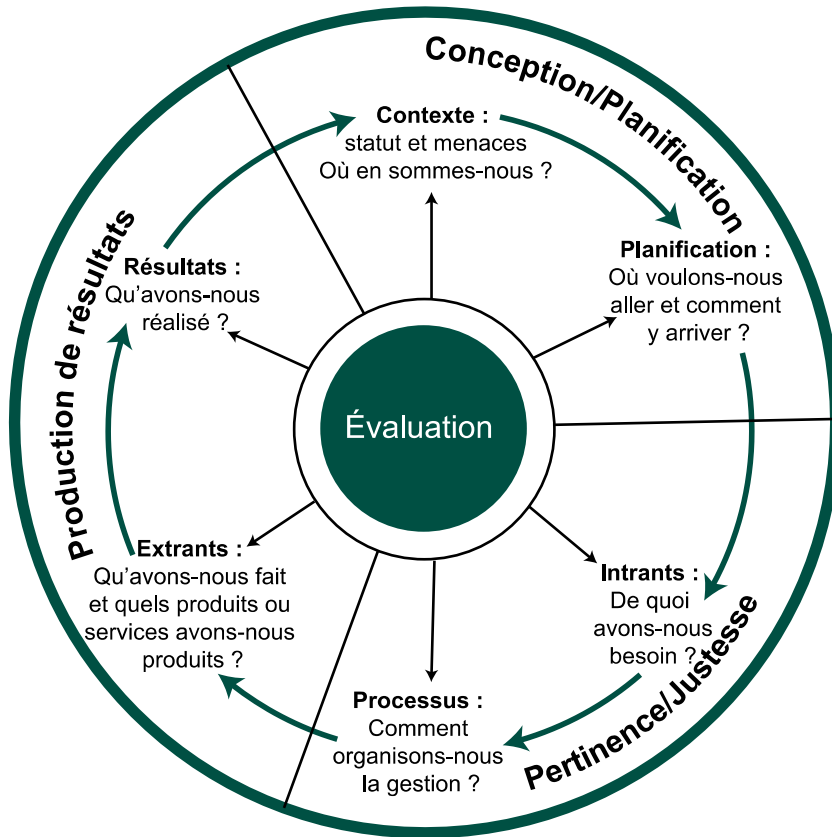
Des limites :

Effets de fuite ?

Effets de localisation ?

3.2.3. ÉVALUATIONS DE LA GESTION

Cadre de l'UICN (Hockings 2000)

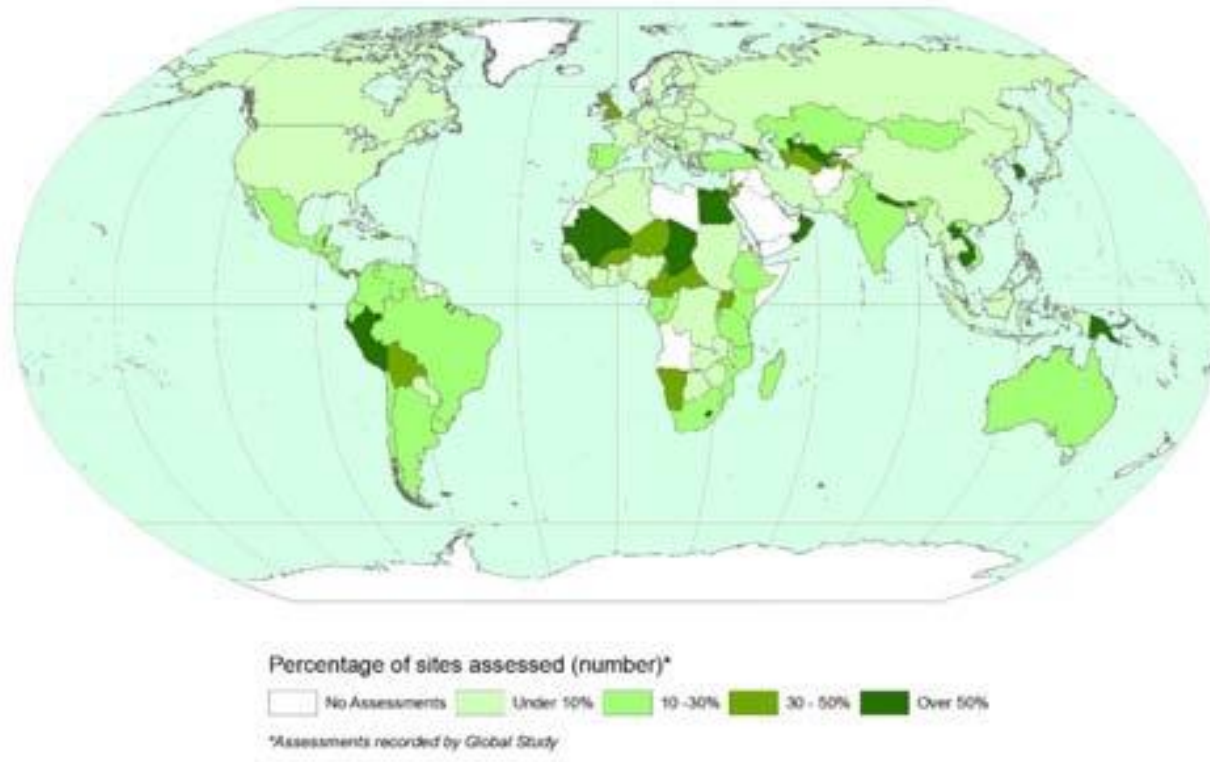


➔ Des milliers de déclinaisons de ce cadre dans le monde

Les plus connues :

- Le RAPPAM (WWF) :
1600 AP dans 53 pays
➔ Mesure l'efficacité de réseaux d'aires protégées dans un pays ou une région. Objectif comparatif fort.
- Le METT (Stolton et al. 2007) :
1300 fois dans 1100 AP et 87 pays.
Obligatoire pour les projets soutenus par le *Global Environment Facility*
- Parks in Peril Site Consolidated Scorecard (TNC) : 325 évaluations dans 56 AP de 15 pays d'Amérique Latine.

3.2.3. ÉVALUATIONS DE LA GESTION - PAME



- Des degrés de mise en place inégaux selon les pays (Leverington et al. 2010)
- Dans 1/3 des cas, manque des moyens minimum à la mise en place de la gestion
- Globalement une efficacité confirmée, (à dire d'acteur) mais des menaces à prendre en compte de façon urgente

3.2.3. ÉVALUATIONS DE LA GESTION

Limites

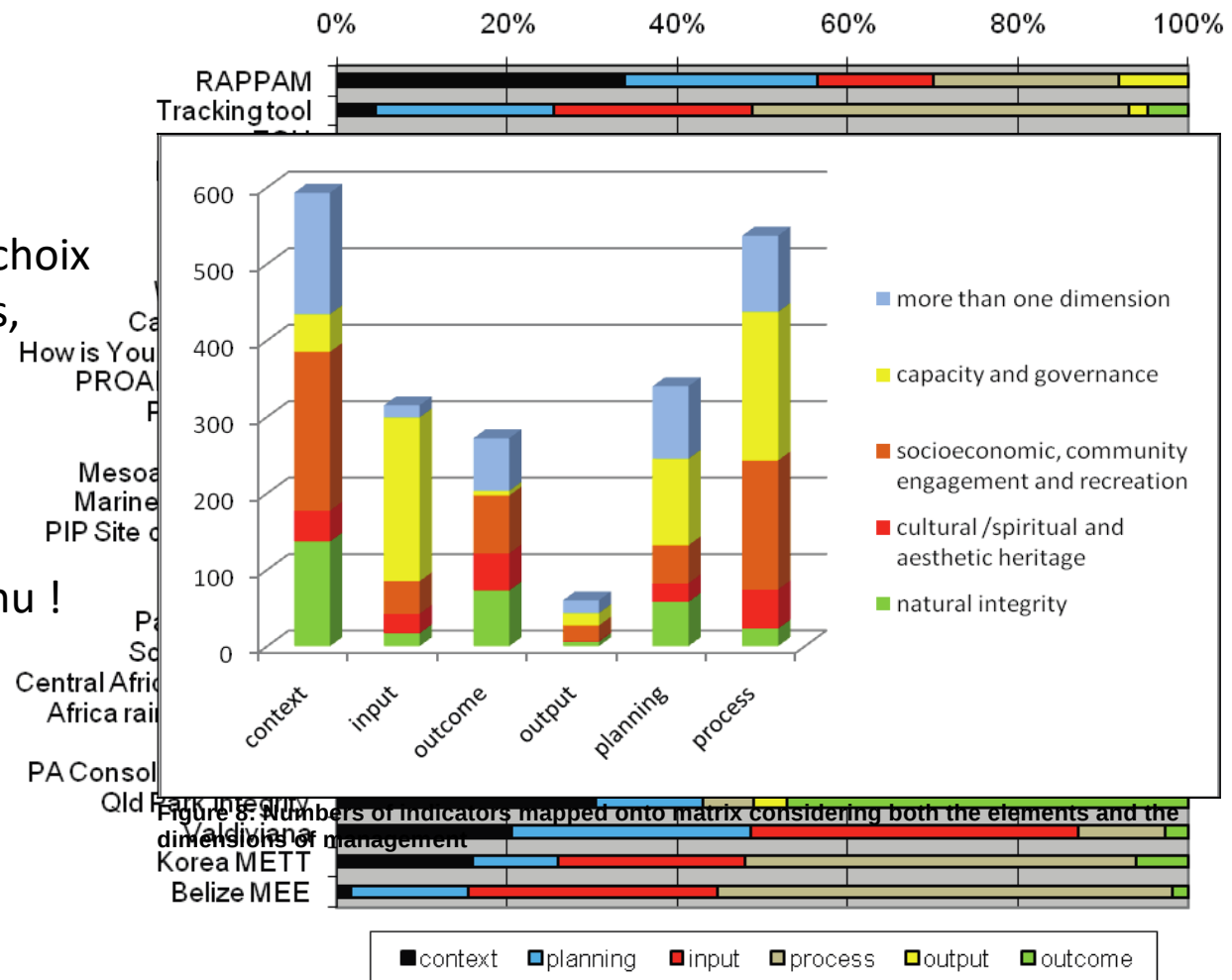
- Ces évaluations s'intéressent très peu aux résultats

Tiré de Leverington et al. (2010)

- Souvent support pour les choix d'allocation des ressources, elles constituent plus des enjeux externes que des enjeux internes aux aires protégées.

→ Risque d'en vider le contenu !

- Elles noient la dimension stratégique de la gestion environnementale



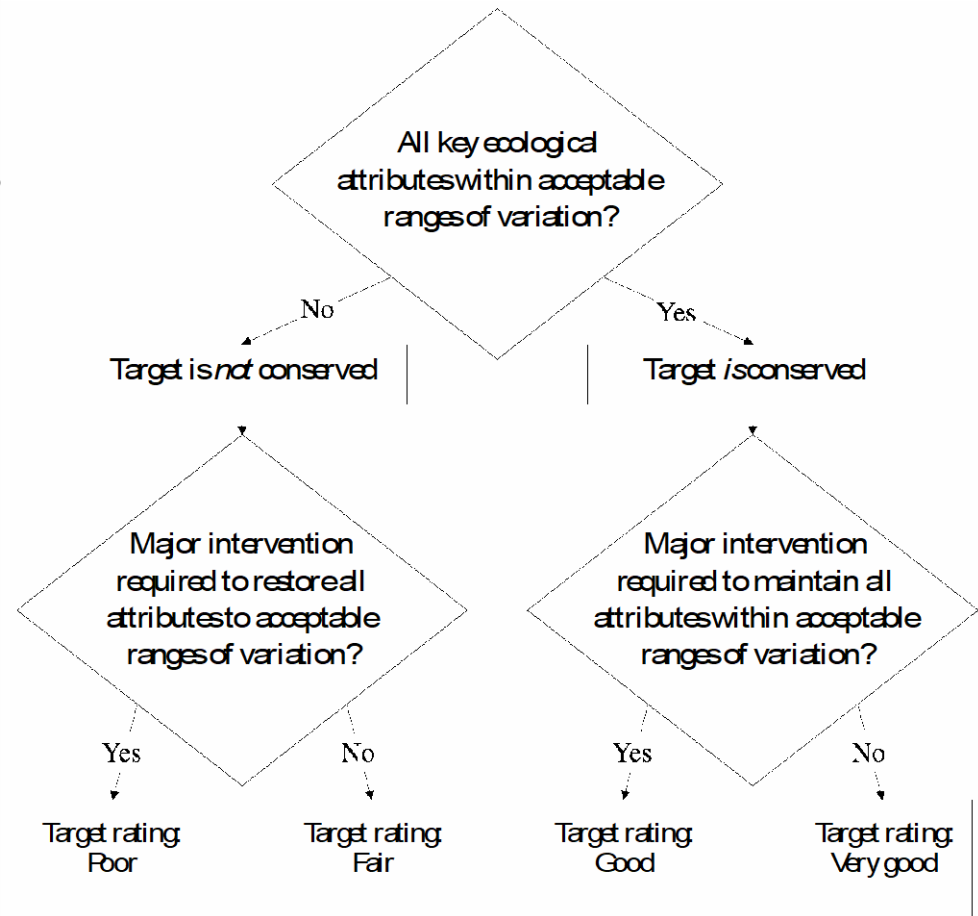
3.2.3. ÉVALUATIONS DÉTAILLÉES

Exemple : méthode de TNC

Des évaluations spécifiquement orientées sur les résultats écologiques :
Elles nécessitent des données concrètes sur les écosystèmes, des suivis, ...

Difficulté :
Données souvent peu disponibles

→ Importance de bien définir les suivis vraiment pertinents à mettre en place



Très bon (optimal)	Statut écologique souhaitable, requiert peu d'intervention humaine
Bon (OK)	Compris dans la fourchette de variation acceptable, requiert certaines interventions
Faible (significativement inquiétant)	Hors de la fourchette de variation acceptable, mais peut être restauré avec une intervention
Mauvais (perte imminente)	Hors de la fourchette de variation acceptable ; requiert une intervention majeure

3.3. L'ASGE POUR LES AIRES PROTÉGÉES

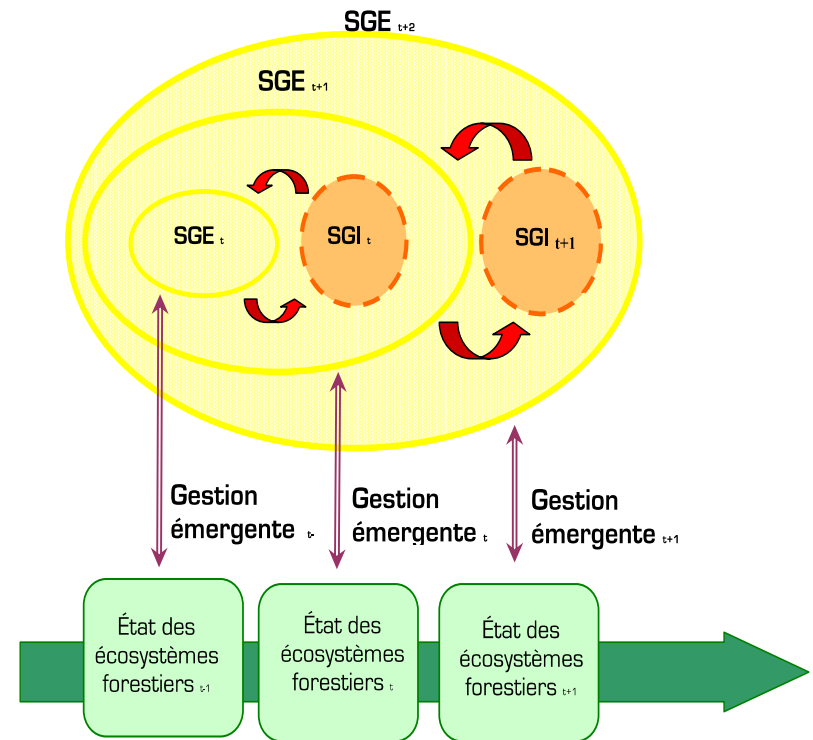
L'analyse stratégique de la gestion environnementale - ASGE

→ Une évaluation centrée
sur les résultats environnementaux

3 étapes :

- Définir les objectifs environnementaux recherchés
- Analyser l'ensemble des actions anthropiques à l'origine des dégradations environnementales
- Analyser les actions menées par les acteurs porteurs des enjeux environnementaux

→ Une démarche dynamique et multiscalaire !



Avec : SGE = Système d'acteurs de la Gestion Effective
SGI = Système d'acteurs de la Gestion Intentionnelle

Dans le cas des aires protégées :

On ne se base pas nécessairement sur (tous) les objectifs définis par les AP

CONCLUSION GÉNÉRALE

- Les AP sont une forme parmi d'autres de protéger l'environnement.
- L'aire protégée recouvre une grande diversité de paradigmes de gestion environnementale → objectifs et formes de gestion très variées !!
- Confèrent un ancrage territorialisé à la filière environnementale : ouvre des marges de négociation
- Considérer les AP comme des dispositifs de gestion de l'environnement permet de prendre en compte la multiplicité des facteurs en jeu.
- Efficacité sur le long terme dépend :
 - du degré de pression,
 - de la capacité stratégique de réaction des acteurs d'environnement !

A wide river flows through a lush, forested landscape. The sky is filled with heavy, grey clouds, with some light breaking through near the horizon. The river's surface is calm, reflecting the overcast sky. The banks are covered in dense green trees and vegetation.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Table ronde du 15/09 :

M. Didier Epp - Gestionnaire de Réserves biologiques à l'ONF

M. Alban Cairault - Chargé de mission Natura 2000 au PNR des Vosges du Nord

Mme Claudine Burtin - Chargée de mission Milieux Naturels et Espèces à la DDT